



# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

—

**JEUDI 25 MARS 2021**

COMPTE DE GESTION 2020 .....	6
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2020.....	6
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 .....	7
AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR L'EXERCICE 2021 .....	10
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	11
ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2020 .....	13
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021 .....	14
BUDGET PRIMITIF 2021 .....	15
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021 : AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS.....	25
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA MIFIVA 2021 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS.....	28
SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES DU RHÔNE (CIDFF) - 2021 .....	29
CHANGEMENT DE DENOMINATION – AVENUE WLADIMIR LENINE VERS AVENUE GISELE HALIMI .....	32
CITES EDUCATIVES – DEPÔT DU DOSSIER DE LABELLISATION.....	35
PACK JEUNESSE.....	38
DISPOSITIF « MON PREMIER EMPLOI » 2021 .....	41
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON (ALEC) POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES .....	43
MISE EN ŒUVRE DU PRE-PAIEMENT – TARIFICATION ET REGLEMENTATION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE .....	43
CIMETIERES COMMUNAUX – REVISION DES TARIFS FUNERAIRES.....	46
DEBAT SANS VOTE SUR LES ORIENTATIONS DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) METROPOLITAIN .....	48
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « SANS CROQUETTES FIXES » POUR LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS EN VUE DE LEUR STERILISATION <sup>20</sup> .....	48
ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION AMPLY .....	49
RECONSTITUTION DU FONDS DU POINT-LECTURE DES VERNES. ....	49
REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE NAUTIQUE.....	50
REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES.....	52

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA METROPOLE DE LYON – FINANCEMENT DE L'EQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2020. ....	56
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE GIVORS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) ENTRE LES COMMUNES ET LA METROPOLE DE LYON.....	57
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE CHEMIN DE LA LÔNEM. ....	57
REGULARISATIONS FONCIERES A LA SUITE DES AMENAGEMENTS OPERES SUR LE SECTEUR JACQUES DUCLOS SUR LE QUARTIER DES VERNES .....	61
DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALESMme .....	62
ASTREINTES MUNICIPALES – MISE A JOUR.....	63
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....	63
VŒU CONCERNANT LA REDUCTION DU NOMBRE DE CAMIONS DANS LA VILLE .....	64

*La séance est ouverte à 19 h  
sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.*

**M. LE MAIRE.-** Bonsoir à tous, je vous propose de commencer la séance du conseil municipal.

Je rappelle que le public n'est pas autorisé à être en séance et je vous informe que la séance est filmée.

Je demande à l'administration de faire l'appel des conseillers municipaux.

*(Une personne de l'administration procède à l'appel.)*

### 33 conseillers sont en exercice

#### Etaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETU ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Michel GOUBERTIER ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Madame Vanessa KESSAR ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey CLAUSTRE-PENNETIER ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Sébastien BERENGUEL ; Monsieur Fabrice NOTO ; Monsieur Antoine MELLIES ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Laurent DECOURSELLE ; Madame Valérie BECCARIA ; Monsieur Alexandre COUCHOT ; Monsieur Damien ROCHE ; Madame Edwige MOIOLI

#### Absents représentés :

Madame Chrystelle CATON a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Cécile BRACCO a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Absent :

Monsieur Jean-Yves CABALLERO

**Le quorum est atteint.**

**30 personnes présentes – 2 procurations**

**M. LE MAIRE.-** Le quorum étant atteint, je rappelle qu'il est à 11 du fait de l'état d'urgence sanitaire. Je vous propose d'ouvrir la séance de ce conseil municipal et de désigner Madame Laouadi comme secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Mme Nabiha LAOUADI est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité**

Avant de commencer la séance, je veux apporter quelques informations.

Le Premier Ministre et le Ministre de la Santé sont en train d'annoncer que le département du Rhône est, à partir de demain soir, en confinement renforcé. Avec l'administration, nous allons regarder cela de près et nous ferons parvenir à l'ensemble des conseillers municipaux et de nos concitoyens les informations et les mesures que nous allons prendre en fonction de ce qui aura été dit et la manière dont on pourra les mettre en œuvre.

Vous avez sur vos tables deux documents que l'on tenait à vous faire parvenir ; je salue le travail de Masques & Vous autour des couturières, cette exposition a lieu actuellement au sein de la médiathèque Max-Pol Fouchet. Ce livre sur l'exposition a été réalisé par notre photographe, Monsieur Jacques Del Pino ici présent que je tiens à saluer pour la qualité du travail, c'est un très bel objet. Vous l'avez tous, ça a été fait en interne et je tiens à saluer ce travail. Merci à vous.

*Applaudissements.*

Autre document, le livret du colloque du travail au lieu de vie qui a été organisé par l'association des Anciens verriers de Givors, travail réalisé en novembre 2019. Je les ai rencontrés au mois de février, le travail venait tout juste de sortir et je trouvais intéressant que vous ayez ce document. Et je rappelle que la majorité municipale soutient le combat mené par les Verriers.

Dernière information, j'ai reçu un mail de Monsieur Bérenguel du groupe Givors en grand, que je vous lis : « Monsieur le Maire, j'ai pris la décision que vous pouvez considérer comme effective à réception de la présente de quitter le groupe politique Givors en grand de Christiane Charnay.

En conséquence, je fais le choix de siéger au conseil municipal comme indépendant. Je vous saurai gré de bien vouloir annoncer cette décision à l'ouverture du prochain conseil municipal du 25 mars 2021. Je vous remercie de m'associer aux conférences des présidents, seule instance démocratique permettant de préparer les conseils municipaux, les commissions thématiques étant supprimées, et de charger vos services de m'adresser tous les documents et dossiers utiles à préparer les conseils municipaux.

Je sollicite par ailleurs votre compréhension en modifiant ma place sur le plan du conseil. Je suis actuellement à côté de Christiane Charnay et je souhaite être décalé afin de simplifier les interventions et les échanges durant les conseils.

Cordialement,

Sébastien Bérenguel »

Monsieur Bérenguel, je prends acte du fait que vous quittez le groupe Givors en grand, si vous souhaitez ajouter un mot, je vous donne la parole.

*(Pas de prise de parole de M. Bérenguel)*

Très bien. Concernant les demandes que vous avez faites notamment de participer aux réunions de présidents de groupe, je réunirai très prochainement l'ensemble des présidents de groupe afin de discuter de cette situation parce que vous n'êtes pas seul à être hors groupe, nous en discuterons et verrons si l'on arrive à trouver une solution.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du conseil du 28 janvier 2021. Y a-t-il des demandes de parole ?

**M. Damien ROCHE.**- Monsieur le Maire, il y a une erreur page 38 sur mon intervention concernant le décès de l'adjudant-chef Jean-Paul Accolas et non pas Jean-Claude comme stipulé.

**M. LE MAIRE.**- C'est noté.

**M. Laurent DECOURSELLE.**- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, une observation générale sur ce procès-verbal.

Je vous remercie, Madame la greffière, d'avoir noté nos propos concernant l'absence de concertation qui ont été traduits lors du précédent conseil municipal.

Depuis votre élection, Monsieur le Maire, notre groupe a fait preuve de bienveillance et d'accompagnement, on vous a même encouragés parfois, mais en vous alertant sur vos méthodes de participation. En bientôt un an de mandat, pas une fois notre groupe n'a été associé à la construction du projet par vous, par les adjoints...

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Decourselle, excusez-moi, je vais remettre du cadre. Y a-t-il quelque chose dans le procès-verbal qui vous gêne, oui ou non ?

**M. Laurent DECOURSELLE.**- Non, c'est sur le fond.

**M. LE MAIRE.**- Ce n'est pas la question du fond, on est là sur l'approbation du procès-verbal par rapport à ce que vous avez dit ou pas dit. Trouvez-vous que c'est conforme ou pas ? Est-ce conforme à vos propos ?

Vous parlez d'autre chose...

**M. Laurent DECOURSELLE.**- Je parle du procès-verbal.

**M. LE MAIRE.**- Le procès-verbal est-il conforme ou pas à vos propos ?

**M. Laurent DECOURSELLE.**- J'interviendrai ensuite.

**M. LE MAIRE.**- Intervenez à d'autres moments et restez dans la délibération.

**M. Laurent DECOURSELLE.**- C'est dommage que vous ne me donniez pas la parole.

**M. LE MAIRE.**- Vous avez la parole, restez dans le cadre des délibérations, merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? *Pas d'autres prises de parole.*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal approuve, avec 28 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2021**

**M. LE MAIRE.**- Nous souhaitons par ailleurs soumettre au vote l'ajout d'un point à l'ordre du jour de notre conseil, à savoir un vœu que nous pourrions prendre et qui vous est proposé concernant

l'implantation de La Vie Claire à Grigny. Je vous demande si vous êtes d'accord pour que je mette ce vœu au conseil ? Ensuite nous en parlerons en fin de conseil comme dernière délibération.

Y a-t-il des votes contre le fait que la majorité puisse émettre ce vœu ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal approuve, avec 30 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur DECOURSELLE et Madame BECCARIA) l'ajout de vœu à l'ordre du jour**

Je vous remercie.

N°1

## COMPTE DE GESTION 2020

**Mme Laurence FRETU.**- Mesdames, Messieurs, chers Collègues, bonsoir à tous. Nous débutons ce conseil par une première délibération relative au compte de gestion de l'année 2020. Ce compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté avant le compte administratif. Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2020 et les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public. Il permet en outre d'avoir une vision de la situation du patrimoine de la commune.

Vous avez eu en annexe la globalité du compte de gestion du trésorier municipal pour 2020 qui est conforme au résultat du compte administratif et que nous vous proposons d'approuver sans observation ni réserve sur sa tenue.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des interventions ? (*Pas d'intervention*). Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 25 voix pour et 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur BERENGUEL, Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur DECOURSELLE, Madame BECCARIA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :**

### DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 ;
- DE DECLARER que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

N°2

## BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

**M. Alipio VITORIO.**- Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire. Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Trois cessions et une acquisition sont soumises au vote.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour et 1 abstention (Monsieur BERENGUEL) :**

### DÉCIDE

- D'APPROUVER le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2020 ;
- D'ANNEXER ce bilan au compte administratif 2020

N°3

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

**M. LE MAIRE.-** J'informe que Madame Charnay et moi-même ne voterons pas le compte administratif. Nous pouvons assister au débat sans y participer, une moitié de ce compte administratif ayant été faite par Madame Charnay, l'autre par moi-même.

Je propose en tant que présidente pour le vote du compte administratif Madame Fréty. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour et 1 abstention (Monsieur BERENGUEL) Madame FRETU en tant que présidente de séance.**

**Mme Laurence FRETU.-** Le compte administratif est le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire. Il doit être soumis au conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante et permet de dresser le bilan de la situation financière de la commune.

Ce soir, nous vous présentons le compte administratif relatif à l'année 2020, année particulière en raison de la situation de crise sanitaire que nous connaissons tous. Je rappelle également que les dépenses et recettes de l'exercice 2020 ont été sur la base du budget primitif établi pour 2020 en début d'année dernière.

Au global, en fonctionnement le total de dépenses s'élève à 25 635 481 € et les recettes à 28 634 491 €, soit un résultat positif de 2 999 010 €.

En investissement, le total des dépenses s'élève à 11 748 912 € et les recettes à 11 773 326 €, soit un résultat positif de 24 414 €.

Sur l'ensemble de ces deux fonctions, nous avons un total de dépenses de 37 384 000 € et un total de recettes de 40 407 000 €, soit un résultat net positif de 3 023 424 €.

Concernant la fiscalité, je rappelle la baisse de 6,02 % des taux communaux en 2020 sur la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie et la légère baisse du produit fiscal de 2019 à 2020, en notant un produit fiscal par habitant inférieur à Givors par rapport à la moyenne de la strate : 451 € contre 641 € sur la moyenne de la strate.

La dotation globale de fonctionnement présente une tendance à la baisse et la dotation de solidarité urbaine une tendance à la hausse, ce qui amène à un cumul stable voire légèrement en augmentation.

Concernant les charges à caractère général, les montants 2018, 2019 et 2020 sont rappelés et les charges s'élèvent à 22,61 % des dépenses réelles de fonctionnement. À noter que les fluides apparaissent en 2020 comme le poste le plus important. À noter également la diminution de ces charges liées à l'impact qu'a eu la crise du Covid sur le nombre de repas, le transport et les spectacles ou autres qui n'ont pas pu avoir lieu.

Le poste suivant qui est très regardé est celui des dépenses de personnel qui apparaissent en 2020 en augmentation par rapport à 2019 de par différentes raisons : un certain nombre d'impacts sont dus à des revalorisations du smic, des accords PPCR (part professionnelle de carrière et



rémunération), des revalorisations des salaires, des vacances, la prime exceptionnelle pour le confinement et le glissement vieillesse technicité lié à l'avancement d'échelon des agents.

Concernant l'épargne : nous dégageons une épargne d'environ 5 460 000 € qui a permis en 2020 à la ville de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

J'en viens à la répartition des recettes d'investissement : FCTVA, taxe locale d'équipement, les différentes subventions que nous avons pu avoir et autres reports de fonctionnement de l'année précédente, pour arriver au total de recettes d'investissement de 8 039 916 €.

Ces recettes ont permis en 2020 un certain nombre d'investissements parmi lesquels des rénovations d'écoles, centre social, police municipale, salle des associations, salle Georges Brassens, différents aménagements, modernisation de l'espace nautique, de sites sportifs et culturels, du réseau de chaleur, d'accessibilité de théâtre, aménagement des espaces publics ou renouvellement d'une partie du matériel informatique dans les services et les écoles.

On finit avec une dernière diapositive spécifique à l'impact de la Covid-19 en 2020 et dont le montant s'élève à 453 104 €.

Nous vous proposons d'approuver ce compte administratif.

**M. Antoine MELLIES.**- Avant de commencer mon intervention, je veux également saluer l'exposition de photos réalisée par Monsieur Del Pino et également saluer l'association des Anciens verriers de Givors qui a fait un très beau travail, qui a tenu un beau colloque qui a été soutenu par la région Auvergne Rhône-Alpes, mais à l'époque c'était grâce à d'autres conseils régionaux que ceux issus de la majorité régionale. Je tenais à le saluer parce que c'est très rare de constater des interventions de la région Auvergne Rhône-Alpes sur le territoire givordin.

Mon intervention sera assez courte pour deux raisons : on sait que l'année 2020 est particulière, que l'exercice comptable est imputable à l'ancienne majorité municipale, mais également à la nouvelle, mais aussi à la crise du Covid qui a commencé il y a plus d'un an.

En revanche, sur la forme j'ai un problème par rapport aux positions que vous avez prises, Monsieur le Maire, lorsque vous siégiez dans l'opposition à ce même conseil municipal. Notamment des chiffres mis en avant étaient aussi mis en avant par l'ancienne majorité municipale pour faire croire à une réalité qui n'était pas celle de Givors. Je prends un exemple concret rappelé par Madame Fréty, à savoir le ratio concernant les impôts locaux par habitant de 450 € à Givors et qui serait, selon votre rapport, inférieur à la moyenne nationale. Or, vous savez très bien, Monsieur le Maire, puisque c'est aussi ce que vous disiez avec d'autres élus de l'opposition, qu'il est ridicule de comparer ce chiffre car en réalité on sait qu'à Givors beaucoup de Givordins ne sont pas des contribuables et que l'effort en matière de ressource fiscale est porté par une minorité d'habitants à Givors. Il aurait donc fallu comparer la moyenne des impôts fonciers payés par les contribuables de Givors à la moyenne payée par les autres contribuables des autres communes pour réellement comparer et ne pas se contenter de cette auto-*satisfecit* qui laisse penser que les impôts locaux à Givors ne seraient pas si élevés que cela et que non seulement on ne les baissera pas, mais qu'on pourrait demain les augmenter. Je rappelle d'ailleurs qu'à ce titre la suppression de la taxe d'habitation est une bonne nouvelle pour beaucoup de contribuables mais fait aussi craindre le pire pour les propriétaires parce qu'on sait très bien que lorsque l'État donne d'une main il reprend d'une autre et le risque demain est que l'impôt foncier sur les propriétaires qui sont aussi des petits propriétaires à Givors devienne dissuasif.

Même remarque concernant les dépenses réelles de fonctionnement par habitant qui, si l'on en croit votre rapport, seraient plus faibles que la moyenne nationale et donc témoigneraient d'une bonne gestion alors qu'on sait que de très nombreuses compétences ont été transférées à la Métropole de Lyon. Je rappelle également que la ville de Givors est membre de la Métropole de Lyon, nous sommes dans une collectivité territoriale à statut particulier qui ne peut pas être comparée à une communauté de communes, une communauté d'agglomération qui a des compétences moindres à



celles de la Métropole de Lyon. On transfère de plus en plus de compétences, or là encore on constate que quand on transfère on ne réduit pas les dépenses, au contraire on les empile, il n'est donc pas pertinent de comparer ces dépenses par habitant à celles de la moyenne nationale.

Même remarque concernant l'endettement J'ai déjà entendu sur les bancs de l'opposition, ça ne venait pas que de moi, un reproche qui était à ce titre pertinent sur le fait qu'on faisait porter l'effort en matière d'investissement uniquement sur l'auto-financement donc sur les ressources fiscales alors que lorsqu'on va construire un équipement public, lorsqu'on va rénover le centre commercial des Vernes, le centre nautique de Givors, cela va bénéficier à plusieurs générations de contribuables. À ce titre, un endettement maîtrisé est tout à fait sain et profitable pour notre commune parce que cela permet de faire peser l'effort sur plusieurs générations de contribuables plutôt que de le faire peser uniquement sur les ressources fiscales.

Enfin, et vous l'avez compris, il est compliqué de porter un jugement péremptoire sur un exercice comptable sur 2020, vous êtes arrivés il y a six mois, avant vous on avait l'ancienne majorité municipale qui a perdu pour de très bonnes raisons et à cela s'ajoute la crise Covid. Cependant, il est très intéressant de remarquer que quand une collectivité est mal gérée et qu'elle est confrontée à cette crise qui nous frappe, que personne n'attendait, elle n'est pas en capacité de faire face non pas sur les politiques qui sont menées, mais sur le fait qu'on constate des excédents de fonctionnement et des excédents d'investissement démesurés. Sur l'investissement, vous avez bien rattrapé le retard pour l'année 2020 puisque près de 3 M€ d'excédents sont des résultats reportés des exercices précédents, en revanche sur le fonctionnement on est à près de 3 M€ d'excédents. Je vous rappelle qu'un principe gouverne la comptabilité publique, celui de la sincérité des comptes. Vous avez fait cette remarque je me souviens, à l'époque on discutait du rapport accablant de la Chambre régionale des comptes en expliquant qu'au fond ces comptes étaient insincères parce qu'on votait des prévisions de dépenses et de recettes qu'on ne retrouvait jamais lorsqu'on adoptait un compte administratif. On peut avoir des excédents de fonctionnement, cela fait partie du *jeu*, on fait des reports, mais il faut que ces excédents soient maîtrisés. Or, quand on a 3 M€ d'excédents de fonctionnement, je considère qu'on ne respecte pas le principe de sincérité budgétaire et que les dépenses sont, lors des exercices précédents, mal évaluées, les recettes également.

Enfin, et je le dis ici parce que c'est important et pour que ceux qui nous regardent le sachent maintenant que ce conseil municipal est diffusé sur la chaîne Youtube de la commune, on avait souvent l'habitude de faire croire que, à l'époque où l'état annonçait la baisse des dotations notamment par le biais de la dotation globale de fonctionnement, cela allait menacer les ressources de la ville de Givors, on disait souvent que certaines communes étaient abandonnées par l'État. Or à Givors ce n'est pas le cas, non seulement la baisse de la dotation globale de fonctionnement est très limitée, mais surtout elle est largement compensée par l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine versée aux communes qui ont des quartiers Politiques de la ville. Je ne me réjouirai jamais de cette augmentation de dotation parce que lorsqu'elle augmente, cela veut dire que les problèmes augmentent, qu'on n'a pas réglé les problèmes dans les quartiers Politique de la ville. Je considère que notre ville est très bien soutenue par l'État à travers ces dotations et qu'il serait temps maintenant de faire un effort particulier pour améliorer son image, mais également les indicateurs notamment au niveau de la dotation de solidarité urbaine.

Concernant le Covid, je trouve limité de se contenter de faire un tableau des dépenses liées aux masques, au gel, il aurait mieux valu faire l'effort de nous préciser quel a été financièrement l'impact du Covid à la fois sur les moins-values, mais également sur la part d'excédent de fonctionnement directement imputable au Covid : quand on a fermé des équipements publics, on a perçu moins d'argent ou on en a dépensé moins, ce qui a permis d'un côté de faire des économies et de l'autre d'augmenter certaines dépenses et il aurait été intéressant d'évoquer cette question.

Enfin concernant la filière police, mais j'y reviendrai sur le budget primitif, j'ai du mal à comprendre comment vous expliquez que sur le compte administratif on a 10 emplois budgétaires pour 4 ETP et sur le budget primitif on a le même nombre d'emplois budgétaires pour 4 ETP alors que, si j'en crois

vos annonces, vous nous expliquez que vous créez pour ce budget 3 emplois supplémentaires pour 3 recrutements supplémentaires.

Bien entendu, notre groupe votera contre ce compte administratif pour indiquer son opposition à cette gestion qui n'est pas imputable uniquement à votre majorité mais qui relève de la responsabilité des majorités municipales précédentes.

**M. LE MAIRE.-** S'il n'y a pas d'autres prises de parole, Madame la Présidente je vous propose de passer au vote et je me retire avec Madame Charnay.

*Sortie de Monsieur Boudjellaba et de Madame Charnay*

*Présents : 28 - Procuration : 1 - Absents : 4*

**Mme Laurence FRETY.-** Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 24 voix pour, 4 voix contre (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) et 1 abstention (Monsieur BERENGUEL) :**

#### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER le compte administratif 2020.

*Retour de Monsieur Boudjellaba et de Madame Charnay*

*Présents : 30 - Procurations : 2 - Absent : 1*

**N°4**

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR L'EXERCICE 2021**

**Mme Laurence FRETY.-** Les règles d'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent sont fixées par l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M14. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Pour l'année 2020, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 2 999 010,70 €. Pour cette même année, la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 2 895 683,04 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à 2 871 269,50 € et il n'y a pas de reste à réaliser en recettes d'investissement.

Le résultat de la section d'investissement doit couvrir en priorité les restes à réaliser en dépenses d'investissement et il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, à savoir 2 999 010 €, à la section d'investissement pour le compte excédent de fonctionnement capitalisé et de reporter le résultat de clôture de la section d'investissement, à savoir 2 895 683,04 €, au compte de recette solde d'exécution positif d'investissement reporté.

**M. Antoine MELLIES.-** Je me permets de reprendre la parole parce que vous n'avez pas répondu à ma question sur la délibération précédente. Pourquoi sur le compte administratif il est indiqué 10 emplois fonctionnels pour 4 ETP alors que sur le budget primitif il est indiqué 10 emplois fonctionnels pour 4 ETP.

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas répondu parce que je n'avais pas le droit d'intervenir n'ayant pas droit au débat. Je suis l'ordonnateur du compte administratif au même titre que Madame Charnay, je ne

pouvais pas intervenir sur le compte administratif. En revanche, je suis en train de faire vérifier ce que vous avez dit par l'administration, je vous apporterai une réponse.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :**

**DÉCIDE**

- D'AFFECTER les résultats de clôture de l'exercice 2020 de la façon suivante :

•	• <b>Résultat clôture exercice 2020</b>	• <b>Affectation au budget primitif 2021</b>	• <b>Compte d'affectation</b>
• <b>Section de fonctionnement</b>	• 2 999 010,70 €	• 2 999 010,70 €	• 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement)
• <b>Section d'investissement</b>	• 2 895 683,04 €	• 2 895 683,04 €	• 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement)

N°5

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Mme Laurence FRETU.**- L'article L.2311-1-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

La commune de Givors ayant plus de 20 000 habitants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle a présenté en 2020 le premier rapport sur cette situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et il s'agit aujourd'hui du deuxième rapport en la matière.

Ce rapport vous a été transmis, il comporte deux parties :

- la politique des ressources humaines au sein des services de la ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette partie reprend notamment les données du bilan social sur les questions d'âge, de statut, d'emploi par filière, par catégorie, de rémunération, de déroulement de carrière, de temps de travail, un certain nombre de données qui nous permettent de travailler à cette égalité.

- les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de cette égalité. Plusieurs directions sont sollicitées et ont d'ores et déjà travaillé sur cette question en lien avec différents partenaires du territoire identifiés.

Nous vous proposons de prendre acte de ce rapport qui vous est présenté et qui sera à enrichir au fil du temps sur un travail de longue haleine sur cette question d'atteinte d'une égalité entre les femmes et les hommes.

**Mme Edwige MOIOLI.**- Le jour où nous abordons le rapport sur l'égalité hommes/femmes, un givordin vient d'être condamné à quatre mois de prison ferme pour violence contre sa compagne et menace avec batte de baseball. Ce jour-là, sa petite amie, victime, déplore que ce monsieur soit condamné à de la prison ferme après avoir cherché à retirer sa plainte contre lui. Ce fait, malheureusement de moins en moins divers, démontre bien qu'à Givors plus que l'égalité hommes/femmes, c'est la sécurité des femmes tout court qui est en jeu.

Nous avons ici un cas concret, la commune ou une association de la commune comme le CIDFF, a-t-elle pris contact avec cette jeune femme pour au moins vérifier qu'elle ne réagissait pas de la sorte par peur de représailles ? Si oui, une solution lui a-t-elle été proposée afin de garantir sa sécurité face à un potentiel risque de violence de la part de son conjoint ? Je vous remercie, Monsieur le Maire, de répondre précisément à ma question.

Revenons au sujet de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Ce principe implique plusieurs points : l'interdiction des discriminations en matière d'embauche, l'absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière, des obligations vis-à-vis des représentants du personnel, l'information des salariés et candidats à l'embauche et la mise en place de mesures de prévention du harcèlement sexuel. Par exemple, est-il interdit de refuser d'embaucher une personne en considération de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse ou sur la baisse de critères de choix différents selon les sexes ?

Certaines actions détaillées dans ce rapport sont intéressantes même si certaines relèvent plus d'une politique de quota que d'une réelle volonté de garantir l'égal accès des hommes et des femmes. Pour exemple, celui de la Mostra avec 50 % de metteurs en scène et 50 % de metteuses en scène. Mais ce qui me pose question, c'est qu'à aucun moment les hommes ne sont cités dans ce rapport comme s'ils avaient été mis de côté et qu'ils n'étaient pas partie prenante de ce travail.

Pour conclure, je pense que ce n'est pas contre les hommes mais avec eux que nous pouvons construire une société plus équitable pour les femmes et les hommes.

**M. LE MAIRE.**- Concernant le fait divers, je vous ferai une réponse écrite, cela n'ayant rien à voir avec la délibération.

**M. Fabrice NOTO.**- Je voulais vous poser une question sur les quotas de responsables femmes et hommes notamment à la mairie pour savoir si on avance aussi sur cette égalité dans la mesure où il y a beaucoup d'hommes sur des postes à responsabilité.

**Mme Laurence FRETU.**- Concernant le recrutement, il n'y a pas de discrimination de notre part ou de quotas. Un état des lieux montre un certain nombre de différences qui s'expliquent par différents éléments, par les filières qui sont parfois très genrées, il y a beaucoup plus de femmes chez les Atsem et plus d'hommes dans la technique. Cela s'explique sur la rémunération peut-être un peu parce qu'il y a des responsables plutôt hommes, quoi que là il y a quand même plusieurs responsables femmes, ce n'est pas le critère qu'on regarde et ce n'est pas tellement là que ça se joue, c'est plus sur d'autres catégories, d'autres filières. Les temps-partiels touchent essentiellement les femmes, l'ancienneté fait qu'on a peut-être plus d'hommes qui ont plus d'ancienneté et qui, de ce fait, pèsent plus dans la masse salariale. Il y a beaucoup d'éléments.

L'idée n'est pas de mettre des quotas bêtes et méchants pour favoriser ou pas, il s'agit d'agir par d'autres moyens en suscitant des vocations ou en faisant accéder à des formations pour qu'il n'y ait pas de métier interdit aux hommes ou aux femmes ; il n'est pas non plus question d'écarter les

hommes dans la réflexion, nous sommes bien d'accord, ils ont toute leur place, loin de nous l'idée de faire uniquement avec les femmes.

Cela touche beaucoup de choses, à la mairie on a des moyens de faire, mais ça ne se fera pas par des quotas ou en choisissant uniquement de travailler sur tel point, mais il faut voir comment on fait pour que les agents se forment, qu'elles aient envie d'accéder à des postes à responsabilité, d'évoluer pour prendre des postes de chef d'équipe, de technique ou inversement pour des hommes d'accéder à des postes plutôt féminins. C'est plus dans cette direction qu'il faut aller.

On va réfléchir avec les services, la formation, tout un tas de leviers différents qui ne sont ni des quotas ni de discrimination inversée.

Et on vient de recruter une directrice de la communication et une responsable à l'urbanisme.

**M. LE MAIRE.-** On ne les a pas recrutées parce que ce sont des femmes, on a recruté les gens sur leurs compétences.

Au niveau des cadres de catégorie A, on comptait en 2017 16 hommes-10 femmes et en 2019 13 hommes-14 femmes, cela se rééquilibre.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**DÉCIDE**

- DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté.

N°6

**ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

**Mme Nabih LAOUADI.-** L'un des engagements de la nouvelle équipe municipale est la transparence. Pour cela, nous avons établi un état des indemnités de tous les conseillers municipaux que l'on vous présente et que je vous demande d'approuver.

**M. LE MAIRE.-** C'est une obligation légale qui n'a pas été tenue l'année dernière, on aurait dû le faire déjà l'an dernier. Nous le présentons et respectons les règles.

Vous avez dans le tableau l'ensemble des indemnités perçues par les conseillers municipaux au titre de l'année 2020.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**DÉCIDE**

- DE PRENDRE ACTE de l'état des indemnités de toute nature perçues par les conseillers municipaux établi pour l'année 2020.



## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021

**Mme Laurence FRETU.-** Vous avez à l'écran les montants définitifs des produits d'imposition de 2020 :

- 3 374 000 € pour la taxe d'habitation
- 5 636 000 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 36 622 € pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

À ce jour, les bases pour 2021 n'ont pas été notifiées à la commune, mais la loi de finances prévoit une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 0,2 %. Cette augmentation est prise en compte pour le calcul du produit des impôts locaux attendu pour 2021.

De plus, cette loi de finances prévoit la suppression progressive d'ici 2023 de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette suppression va entraîner une perte de recettes liées à la taxe d'habitation sur les résidences principales et le gel du taux de la taxe d'habitation pour les logements professionnels, logements vacants et résidences secondaires.

La réforme prévoit une compensation de cette perte et la part du département du Rhône qui sera au taux de 11,03 % doit s'additionner au taux communal du foncier bâti. Cela vise à compenser la perte de la taxe d'habitation.

Pour 2021, nous vous proposons de maintenir les taux d'imposition des taxes au niveau de l'exercice 2020, à savoir 35,53 % pour la taxe foncière sur le bâti et 62,27 % pour la taxe foncière sur le non-bâti, sachant que les 35,53 % de la taxe foncière sur le bâti incluent la part du département de 11,03 %.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Le sujet de la taxe foncière concerne beaucoup de Givordins et notamment les propriétaires modestes. Ils attendaient d'une nouvelle municipalité un geste, au moins un symbole quant à la baisse de cette taxe qui pèse énormément sur la stabilité des résidents. Certains quittent Givors parce que la taxe est trop chère, on est sur le podium encore aujourd'hui par rapport à la part municipale liée à cette taxe foncière et je souhaiterais que vous réfléchissiez à cette dotation de solidarité urbaine qui n'est qu'une péréquation nationale sur le taux de pauvreté des habitants. Ce montant de plus de 3 M€ pourrait être utilement consacré pour donner une inflexion de cette taxe foncière sur les propriétés bâties.

Vous la stabilisez et ne l'augmentez pas, mais je vous demande de réfléchir à cette disposition.

**M. Fabrice RIVA.-** En changeant de maire et d'équipe municipale, les Givordins auraient pu espérer de nouvelles perspectives, malheureusement les impôts ne vont pas baisser, ils vont augmenter avec la revalorisation des bases locatives. La strate annoncée par Madame Fréty est fautive puisqu'il faut calculer l'assiette en rapport du nombre de ménages qui payent l'impôt. De toute manière, l'indice de calcul remonte aux années 70 et ne reflète en aucun cas la réalité de la pression fiscale. À ce sujet, d'ici 2023 la législation devra modifier cette erreur.

Les nouvelles constructions avec tous les nouveaux programmes vont augmenter les ressources fiscales de la ville, le compte de résultat de la ville est excédentaire. Le recours à l'emprunt aurait pu permettre de baisser la pression fiscale des Givordins, surtout avec 3 M€ d'excédent budgétaire.

Le taux d'imposition sur la taxe foncière est l'un des plus hauts du département ayant pour conséquence l'appauvrissement des ménages qui pourraient consommer à Givors. Vous souhaitez de la mixité sociale, mais vous faites fuir les ménages qui aimeraient investir à Givors à cause de la diminution de leur pouvoir d'achat et du fait que pour accéder à un prêt immobilier, le montant de la taxe foncière est imputé de la capacité de remboursement, ainsi certains ménages n'ont plus d'accession à la propriété.



Vous renforcez le caractère ghetto de la ville en faisant fuir les classes moyennes qui ne peuvent pas assumer cet impôt, un exemple pour 100 m<sup>2</sup> habitables à Givors, l'impôt foncier représente 150 €/mois pour les propriétaires alors qu'il est autour de 60 € pour la même surface chez les communes voisines.

**Mme Christiane CHARNAY.-** La situation financière de la commune très saine, sans, endettement laissée par l'ancienne majorité municipale et la baisse des taux que nous avons engagée depuis 2004 avec ces trois dernières années des baisses significatives pour la taxe foncière bâtie auraient pu amener la nouvelle majorité à nous proposer une diminution du taux de cette taxe foncière bâtie. Je rappelle qu'en 2004 la taxe foncière bâtie était de 32,65 % et en 2020 de 24,50 %.

Je vous rappelle également, Monsieur le Maire, que vous faisiez partie des élus de l'opposition qui nous ont toujours reproché des taux de fiscalité trop lourds pour les Givordins et pour votre premier budget, vous faites le contraire. La taxe sur le foncier bâti permet de diminuer la pression fiscale pour les foyers givordins et pour les entreprises et cela représente une aide considérable de la part de la municipalité. Ne cherchez-vous pas à attirer de nouvelles entreprises sur le territoire ?

Pour toutes ces raisons, le groupe Givors en grand votera contre cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Vous l'avez tous rappelé, nous sommes dans une crise sanitaire sans précédent, crise qui amène de l'incertitude. Nous avons besoin d'avoir beaucoup de solidarité. La majorité a décidé de stabiliser les taux – ni augmenter ni baisser -, mais nous avons une autre incertitude avec la suppression de la taxe d'habitation. Cette suppression est aujourd'hui compensée par l'État, mais on ne sait pas comment elle sera compensée dans les années à venir ; nous n'avons pas suffisamment de lisibilité pour baisser aujourd'hui, au risque de devoir revenir vers les Givordins et finalement augmenter parce qu'on veut investir.

Pour avoir une ville dynamique, dynamisme dont Givors a tant manqué, il y a besoin d'investissements, raison pour laquelle, et nous en parlerons dans le cadre du budget primitif, nous faisons ce choix. C'est un choix délibéré de maintenir ce taux en portant une nouvelle image, de nouvelles formes de solidarité et de nouveaux investissements pour sortir la ville de là où elle est et faire en sorte que d'autres personnes aient envie d'habiter à Givors.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 22 voix pour, 9 voix contre (Madame CHARNAY ; Madame BRACCO ; Monsieur NOTO ; Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur DECOURSELLE ; Madame BECCARIA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI) et 1 abstention (Monsieur BERENGUEL)**

### DÉCIDE

- D'ADOPTER les taux d'imposition des 2 taxes locales pour 2021.

N°8

## BUDGET PRIMITIF 2021

**M. LE MAIRE.-** Nous sommes fiers de présenter ce budget au conseil municipal et à l'ensemble des Givordins. Cela va nous permettre de réaliser nos 108 engagements pendant l'ensemble du mandat.

Ce budget 2021 sera à l'image du mandat que nous voulons écologique et social et qui réponde à l'urgence du présent et surtout au besoin de préparer l'avenir. Ce budget est ambitieux au niveau des investissements très élevés, avec environ 13 M€ d'investissements, ce qui est inédit pour la ville de Givors en termes de dépenses d'équipements depuis 2014.

C'est un budget responsable avec la stabilité des taux d'imposition, démocratique avec une partie participative à hauteur de 100 000 €, un budget solidaire augmentant de 11 % la part du budget du CCAS qui sera aux alentours de 400 000 €, éducatif et tourné vers la jeunesse avec un pack jeunesse pour 100 000 € plus la cité éducative. Nous avons un soutien fort à la vie associative avec 1 M€ et volontariste pour apaiser notre ville avec 50 % de policiers supplémentaires.

En ce qui concerne la santé, nous acquérons les locaux CAF CPAM pour y installer un centre de santé pluriprofessionnel. Nous sommes aussi engagés dans la qualité de l'alimentation, le nouveau marché de restauration scolaire a augmenté de 40 % dans le budget communal, en revanche cela coûte zéro aux familles givordines. Nous avons intégré dans ce nouveau budget cette augmentation sans augmentation de recettes, ce qui n'est pas rien. Et nous serons exemplaires sur le plan énergétique, avec 100 000 €/an pour la réhabilitation énergétique de nos bâtiments.

Sur le sport, nous allons entamer des études de rénovation pour le bâtiment Anquetil et d'ici la fin du mandat il sera complètement réhabilité. Nous allons créer sur ce budget un skate parc et très récemment un street workout a été inauguré par les élus en charge des questions sportives.

Sur le plan culturel nous allons lancer une étude pour le chantier médiéval du château Saint-Gérald, je vous invite à venir mi-septembre lors d'une magnifique opération autour du château Saint-Gérald organisée avec les services. Nous souhaitons également des programmations ambitieuses dès la fin de la crise sanitaire pour que, avec l'ensemble des Givordins, nous puissions faire la fête et nous retrouver, retrouver l'esprit givordin.

**Mme Laurence FRETU.-** Vous l'aurez compris, le budget primitif est la traduction chiffrée des orientations politiques dont nous avons déjà débattu ici et qui viennent d'être rappelées dans leurs grandes lignes avec une part belle donnée aux investissements, preuve d'une ambition constante, malgré la crise, d'investir pour l'avenir.

Contrairement au compte administratif, ce budget présente des prévisions équilibrées en dépenses et en recettes.

Le total de la section de fonctionnement est prévu à hauteur de 27 653 991€ et la section d'investissement à 12 763 259 €, pour un budget total de 40 417 250 €.

On retrouve les mêmes éléments que sur le compte administratif avec les deux dotations qui suivent les mêmes tendances : la dotation de solidarité urbaine augmente toujours un peu à Givors et la dotation globale de fonctionnement est toujours à la baisse depuis 2019, c'est une tendance générale pour l'ensemble des communes. Le cumul des deux permet de conserver un niveau stable de dotation, légèrement en augmentation.

Pour ce qui concerne les taux communaux, nous venons d'en parler et vous avez affichée la traduction de ce que l'on a vu dans la délibération précédente avec l'option prise de garder une stabilité des taux en 2021.

Les charges à caractère général baissent légèrement et les fluides restent le plus gros poste de dépense ; c'est un axe d'amélioration sur lequel nous avons prévu d'accentuer les efforts parce qu'il doit y avoir des choses à améliorer, d'où les investissements de rénovation dont on a déjà parlé.

Les dépenses de personnel sont un véritable enjeu pour conserver des marges de manœuvre et d'action. Bien sûr, les services publics que nous rendons passent par l'action des agents, nous avons besoin d'eux et sans chercher une diminution drastique de ce poste, la tendance générale doit néanmoins repartir à la baisse. C'est dans cet objectif que plusieurs pistes sont déjà étudiées, avec l'optimisation de l'organisation des services, la mise en conformité du temps de travail, la renégociation de contrats avec le centre de gestion. Un travail au long cours qui va devoir se faire petit à petit, sans pour autant oublier les besoins que nous avons, en l'occurrence les policiers dont nous avons parlé tout à l'heure.

J'en viens aux subventions qui ont été évoquées par Monsieur le Maire. Nous concrétisons dans le budget notre engagement de porter le montant global à 1 M€, en dehors de la subvention spécifique au CCAS. Cela représente une augmentation de 2,26 % par rapport au budget 2020.

Sur la question de l'épargne, nous allons poursuivre la dynamique et pour 2021, des investissements seront faits sans recours à l'emprunt, sans pour autant que ce soit définitif. Nous pourrions potentiellement recourir à l'emprunt dans les années futures s'il y en a besoin, mais pour 2021 ce n'est pas prévu.

Les recettes d'investissement, comme pour le compte administratif, sont présentées réparties entre le FCTVA, les diverses subventions à recevoir, les opérations d'ordre et une partie que nous prenons sur l'autofinancement puisque nous en avons la capacité. Toutes ces recettes vont nous permettre de mener un programme d'investissement ambitieux avec 8,7 M€ de projets d'investissements sur les priorités principales qui sont rappelées à l'écran.

Au regard de ces éléments et du rapport de présentation du budget joint à la délibération, nous vous proposons d'adopter ce budget primitif 2021.

**M. Antoine MELLIES.-** Est-il possible de repasser la diapo n°5 sur le produit fiscal estimé ? Il y a des chiffres qui ne correspondent pas entre ce que vous annoncez là et ce qui est indiqué dans le rapport que j'ai et qui est confirmé dans le budget primitif. On est en BP 2021 impôts et taxes à 17 M€ avec une variation de +8,1 % pour une augmentation de 1 332 000 €. Je pense qu'il y a une erreur de calcul ou une erreur dans les intitulés, si le produit fiscal 2021 est à 10 M€ alors que j'ai impôts et taxes recettes de fonctionnement BP 2019 16 605 000 €, BP 2020 16 440 000 € et BP 2021 17 772 000 €, 7 M€ d'écart c'est une somme quand même.

**M. LE MAIRE.-** On va regarder.

Merci de l'avoir remarqué, l'administration regarde cet aspect et on vous on fera une réponse.

**M. Antoine MELLIES.-** Il y a des changements, des orientations positives notamment sur la volonté de muscler l'investissement, avec des investissements phares et notamment des acquisitions foncières pour des montants conséquents. Il y a une volonté qui va dans le bon sens de mieux optimiser les charges de personnel, à la faveur du fait que, comme vous l'avez remarqué et c'était indiqué dans le rapport sur l'égalité hommes/femmes, il y a un pourcentage très important d'agents titulaires proches du départ à la retraite. Nous avons donc la faculté de ne pas remplacer certains départs à la retraite et il faut s'en servir non pas pour avoir un objectif chiffré de baisser les dépenses pour les baisser, mais pour réorganiser les services municipaux et voir là où on peut essayer de faire des efforts sans menacer la qualité du service public communal.

D'autres choses peuvent également aller dans le bon sens, en revanche, d'où ma première intervention sur les 17 M€, vous nous annoncez une période d'incertitude pour la commune, mais c'en est aussi une pour les contribuables. Quand on est dans l'incertitude et qu'on reçoit un avis de taxe foncière, on peut vous répondre : « moi aussi, je suis dans l'incertitude en tant que propriétaire ». Cette transparence mise en œuvre dans ce conseil municipal est intéressante parce qu'il faut partir de l'intérêt du Givordin et donc de l'intérêt du contribuable givordin qui a aussi son mot à dire. Le contribuable givordin voit que le produit fiscal va augmenter de 1,3 M€, les ressources fiscales vont augmenter pour un taux qui, lui, ne bouge pas ; vous l'avez dit, il y a une incertitude sur la taxe d'habitation, mais le taux départemental qui est devenu le taux métropolitain de 11 % sera incorporé au taux communal, et ceux qui devraient être inquiets seraient plutôt la Métropole de Lyon et le département qui vont perdre le bénéfice de cette fraction de taxe foncière qui allait dans leur budget et qui serait compensée par une fraction de TVA. Ceux qui ont le plus à s'inquiéter sont plutôt les départements dont on sait très bien que certains partis politiques veulent leur disparition pour des raisons idéologiques et parce que le département gère l'aide sociale et est une collectivité de proximité et on veut écarter tout ce qui relève de la proximité.

Pour le coup, la commune n'est pas sacrifiée parce qu'on récupère ce taux et la performance fiscale est bien meilleure puisque les projections laissent envisager une augmentation des ressources. Dans le même temps on a des dotations très élevées. Vous avez de la marge pour baisser les taux d'imposition comme l'a évoqué mon collègue Fabrice Riva car vous n'avez pas d'endettement, vous avez des excédents de fonctionnement et des reports d'investissement qui restent à consommer.

Par ailleurs, vous décidez d'acquérir le site Bertholon-Mourier, près de 3 M€, mais mettez-vous à la place du contribuable givordin qui a été confronté à son banquier ou a eu un projet immobilier, il a demain envie d'acquérir un site ou une maison qui vaudrait 3 M€, on va plutôt lui conseiller d'emprunter au moins pour une partie plutôt que de tout financer avec son épargne. C'est la même chose pour cet exemple, on aurait pu financer cette acquisition avec une part d'emprunt. Certes, il a fallu réorganiser les services, recruter un nouveau directeur général des services, mais dès 2021 – cela fait plus de six mois que vous êtes en place -, on aurait pu évoquer la question de l'emprunt. Madame Fréty commence à toucher le sujet, mais je n'ai pas l'impression que ce soit une préoccupation du maire de Givors qui n'en a pas parlé lorsqu'il a répondu sur la question des taux d'imposition. C'est un élément fondamental et, je suis désolé, il y a un vrai désaccord. Quand vous faites des choses qui vont dans le bon sens, je le dis, mais là il y a un vrai problème.

Concernant - et j'y reviens parce que c'est un sujet que vous abordez, comme vous le dites, avec beaucoup de pragmatisme et c'est heureux parce qu'on aurait pu craindre le pire au vu de la dernière campagne municipale -, la question de la sécurité, vous avez beaucoup communiqué dans le Progrès local, vous vous êtes à juste titre offusqué d'avoir été mis à l'écart par le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui n'a pas compris qu'il y a un risque que les élections régionales ne se tiennent pas au mois de juin et qui en pleine campagne, pour faire du buzz et favoriser certains de ses amis plutôt que mener des politiques à destination de tous les maires, quelle que soit leur sensibilité politique, mais pour cela il faut aussi faire un pas en avant... Et quand je vois que pour le budget 2021, avec toutes les annonces que vous faites, on se retrouve au final avec 50 000 € d'investissement en matière de sécurité et de vidéosurveillance, vous ne pouvez pas venir vous plaindre de ne pas pouvoir signer des contrats de sécurité avec le Président de Région quand derrière on n'est pas en capacité de mettre des sommes plus importantes. Je crois, et c'est à mettre au crédit de l'ancienne majorité municipale, que les sommes étaient plus importantes sous l'ancienne majorité, avec des enveloppes autour de 100 000 €. Je considère qu'il y a un effort à faire sur la vidéoprotection en termes d'installation, mais également de rénovation, n'étant pas sûr que toutes les caméras fonctionnent.

**M. LE MAIRE.-** Donc ils ont installé de mauvaises caméras ?

**M. Antoine MELLIES.-** J'essaye de vous dire qu'il y a des sommes à mettre en œuvre, des politiques. Quand on annonce qu'on veut aborder la question de sécurité de manière pragmatique, il faut mettre les sommes en face. 50 000 €, ce n'est pas suffisant et cela ne donne pas l'impression que la ville de Givors a envie de se saisir de ce sujet fondamental pour la sécurité et la tranquillité des Givordins.

Je renouvelle ma demande : pourquoi au budget primitif on a 10 postes et 10 emplois fonctionnels en filière police et 4 ETP, soit les mêmes chiffres que pour le compte administratif alors que vous nous aviez dit que le recrutement et l'ouverture des emplois démarrerait en 2021. Il faut que ça se retrouve sur la nomenclature.

J'attends vraiment que vous me répondiez, sinon ça veut dire qu'il y a peut-être un problème sur les écritures, on parle d'un compte administratif et d'un budget.

**M. LE MAIRE.-** Vous aurez la réponse.

**M. Damien ROCHE.-** J'ai une question sur la partie culture-éducation, sur la prise en compte budgétaire du projet de réaménagement intérieur du groupe scolaire Henri Wallon avec l'extension en lieu et place de l'ancien CMPP qui n'apparaît pas sur ce rapport. Le corps enseignant et les parents d'élèves attendent beaucoup de l'aboutissement complet de ce projet pour la rentrée 2021.

Au vu de l'évolution démographique de la commune, qu'en sera-t-il des établissements scolaires qui, suite à une évolution non-anticipée du nombre d'élèves, se sont vu attribuer de manière, je l'espère provisoire, des bâtiments préfabriqués en guise de classe ?

**M. Sébastien BERENGUEL.**- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers, je tiens tout d'abord à remercier Madame Fréty et l'administration pour le travail réalisé qui nous permet d'accéder à un budget primitif très complet. Après avoir étudié le budget primitif que vous nous proposez ce soir, j'ai constaté que ce budget 2021 affiche une continuité avec peu de changements dans la gestion de la ville. J'avais imaginé un vrai budget de rupture avec l'ancienne gestion que vous critiquiez largement quand vous étiez dans l'opposition. Je pensais découvrir un budget articulé autour de grands projets, votre premier budget qui allait afficher une vision pour l'avenir de notre ville. Je m'attendais à un budget offensif donnant le cap sur des orientations courageuses. J'étais convaincu que vous alliez réveiller celle que vous qualifiez d'endormie, que vous alliez bousculer les fondamentaux, nous montrer qu'une nouvelle approche de la gestion municipale était possible. Quelle désillusion !

Je ne serai sûrement pas le seul Givordin à ressentir cette impression d'abandon. Est-ce un manque d'ambition, d'audace, peut-être un manque de volontarisme ? Un choix de gestion précédent, sans doute critiquable, a permis de désendetter complètement la ville, nous sommes face à un cas d'école dans notre pays pour une gestion municipale avec zéro euro d'endettement par habitant pour une ville qui ne bénéficie pourtant pas de retombées économiques et fiscales importantes. La moyenne de la strate est de 1 000 €/habitant, ce qui correspond à 20 M€ d'investissement. Je ne suis pas favorable à l'endettement à tout prix, mais au contraire sur des choix, en termes d'urbanisme, d'infrastructures, d'équipements sportifs ou culturels par exemple qui doivent s'envisager avec des co-financements et de l'emprunt stratégique. Vous et votre équipe avez une chance unique de profiter de cette opportunité alors que de nombreux maires fraîchement élus se retrouvent face au casse-tête de la réalisation d'un programme alors que les dépenses doivent être réduites pour rembourser les emprunts de la précédente municipalité. Vous avez au contraire une totale liberté d'action.

Vous nous annoncez un budget d'investissement pour 2021 qui sera autofinancé en partie par l'excédent de 3 M€ que vous avez dégagé en 2020. Rien de nouveau sous le soleil givordin, c'est un niveau d'investissement identique à celui de ces dernières années et financé de la même manière.

De plus, presque la moitié de cette somme va servir à acheter les anciens immeubles de la Sécurité Sociale, de la CAF et un terrain en centre-ville, immeubles qui vont coûter très cher à la commune dans les années à venir en maintenance, isolation et mise aux normes. Plus de 4 M€ d'investissement pour des projets qui ne seront ni ficelés ni chiffrés, nos concitoyens ont-ils besoin en priorité de tels investissements ?

Pour le reste, rien de nouveau puisque l'autre partie de vos investissements annoncés est consacrée à des projets initiés avant votre arrivée et à de la maintenance et de l'entretien classique.

Alors que la crise sanitaire a plongé de nombreuses familles dans la précarité, que beaucoup de commerçants vivent de grandes difficultés, que nos associations ont perdu des adhérents en nombre et font face à des contraintes financières inquiétantes, alors que la crise économique s'installe dans notre pays, il me semble qu'il serait de circonstance d'utiliser les 3 M€ d'excédent de 2020 dans des actions de soutien aux familles et à l'activité plutôt que de les investir dans de la vieille pierre. Il me semble d'ailleurs vous avoir entendu pendant un débat télévisé expliquer que vous alliez créer un fonds d'urgence pour l'activité économique en prenant 2 M€ sur les excédents. Je ne retrouve nulle part cette promesse de campagne dans votre budget de fonctionnement.

Quid d'une aide substantielle à nos associations, clubs sportifs, à la culture ou à la MJC qui traversait déjà l'an dernier des difficultés ? Vous mettez en avant quelques milliers d'euros d'augmentation des subventions pour passer la barre symbolique du million d'euros, ce qui vous permet juste de communiquer sur le site de la ville. Je fais partie de ceux qui pensent que notre ville a été trop



longtemps oubliée sur les questions environnementales et écologiques, vous avez envoyé quelques signaux avec la distribution de composteurs et de poules pondeuses ou la végétalisation de cours d'écoles, là encore des gestes surtout destinés à la communication municipale.

Sur cette question essentielle, nous pouvons souligner qu'aucun grand projet n'apparaît. Vous relevez que le deuxième poste de dépense dans le budget de fonctionnement correspond à la consommation des fluides énergétiques, des investissements pour la production d'électricité renouvelable sont pourtant possibles avec des aides de la Métropole, j'espère que cela pourra se réaliser rapidement.

Pour terminer, quelques mots sur le budget de fonctionnement. Il y aurait beaucoup à dire, mais je résumerai à un seul constat : la réalisation d'un "copier-coller" de ce qui se faisait précédemment. Pas de modifications notables sur les lignes budgétaires antérieures, pas de message fort envoyé, une gestion en bon père de famille qui aura le mérite de nous rassurer, pas de dérapage des dépenses à craindre et certainement un excédent budgétaire en vue pour l'année prochaine.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, sur la même droite ligne des réflexions qui viennent d'être formulées, en premier lieu nous avons relevé des coquilles sur ce rapport budgétaire en page 3. Vous indiquez qu'il y a une section investissement supérieure, moi je lis page 3 du document que vous nous avez transmis un investissement en 2020 de 13,4 M€ et 12,7 M€ d'investissement, on a du mal à suivre le fil de vos propositions.

Monsieur le Maire, vous vous êtes battu pour avoir les clés de la ville...

**M. LE MAIRE.-** Et je me bats encore.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Vous avez raison parce qu'il y a du boulot, sauf que vous ne vous donnez pas les moyens. Un chef d'entreprises investi, un chef d'entreprise qui souhaite vraiment mettre les moyens emprunte et encore plus en ce moment parce que les taux ne sont pas chers.

Le taux moyen d'endettement d'une ville de cette importance est de 20 M€ et cumulés aux 13 M€ que vous proposez, on peut déjà commencer à réfléchir. Je suis scandalisé en revanche par les appels à projet qui existent et qui peuvent donner de l'argent à Givors : 20 M€...Monsieur le Maire, je suis en train de vous parler.

**M. LE MAIRE.-** Je vous écoute.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Si vous écoutez votre technicien, vous le faites après, s'il vous plaît. Je n'ai pas l'occasion de vous parler souvent...

**M. LE MAIRE.-** Calmez-vous, vous pouvez parler tranquillement.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Je suis calme, mais comment pouvez-vous écouter en même temps votre technicien et moi-même ?

**M. LE MAIRE.-** S'il vous plaît, baissez d'un ton et vous aurez toute mon attention. Mais ne soyez pas sur-scandalisé.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** C'est frustrant de vous parler et de voir que vous vous adressez à quelqu'un d'autre. C'est de la correction.

**M. LE MAIRE.-** J'essaie d'avoir des réponses à vos questions. Si vous ne voulez pas avoir de réponses et que vous voulez qu'on vous écoute, allez-y.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** On arrête, je n'ai pas le temps de faire de ping-pong, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Si vous n'avez pas le temps, allez-y.



**M. Laurent DECOURSELLE.-** Je m'adresse à l'élu à l'urbanisme ou à l'aménagement, vous avez des appels à projet nationaux avec des millions d'euros, à Givors on a des friches, il y a un appel à projet de 20 M€. Est-ce que la ville a candidaté ?

Un appel à projet national pour la réfection des friches polluées de 40 M€ est proposé par l'ADEME, est-ce que la ville de Givors a candidaté ?

On a des friches commerciales, industrielles et on a des sols pollués. Pourquoi ne vous en saisissez-vous pas ? Si vous obtenez ces financements, vous serez plus serein pour essayer de tirer votre budget, ne serait-ce que pour baisser la taxe foncière pour les propriétaires. C'est une demande récurrente d'au moins 25 % de la population. J'aimerais que vous me répondiez sur ces appels à projets nationaux qui concernent les dotations dont la ville de Givors peut se prévaloir.

**Mme Christiane CHARNAY.-** On sait que ce budget 2021, tout comme celui de 2020 d'ailleurs, a été construit dans un contexte particulier, mais grâce à la bonne gestion des majorités municipales précédentes et grâce à l'efficacité des agents du service public communal, votre majorité a aujourd'hui des marges de manœuvre exceptionnelles ; et je ne suis pas forcément d'accord sur les questions d'emprunt puisque cela amène des frais financiers qui se retrouvent dans les caisses des banquiers et cela augmente les budgets de fonctionnement.

Le budget que vous nous présentez aujourd'hui n'affiche aucune grande ambition pour notre ville et les Givordins et votre proposition d'autorisation de programme et de crédit de paiement reprend tous les projets de l'ancienne majorité. Si on reprend le détail de vos propositions dans tous les secteurs, il n'y a rien de nouveau et les budgets restent sensiblement les mêmes que ceux proposés en 2020.

J'ai quelques questions à vous poser. Vous nous proposez une ligne de 100 000 € pour le plan climat énergie, quelles sont vos propositions innovantes ? Pour la culture et l'éducation, rien de nouveau alors que l'éducation est l'une de vos priorités. Pour la rubrique patrimoine et équipements, vous inscrivez une somme conséquente de 4,6 M€ comprenant l'acquisition pour 3 M€ du terrain Bertholon-Mourier, propriété des HCL. Quel est votre projet exact sur ce lieu ? On a entendu parler d'un lycée agricole qui n'est pas de la compétence de la commune, d'un projet de maraîchage écologique, il nous faudrait un peu plus d'informations, avec qui ? Puisque vous êtes dans la transparence totale et à l'écoute des Givordins, ne pouvez-vous pas mettre en place un débat public sur cette dépense importante ?

Pour l'aide au développement des commerces, l'affichage est de 420 000 €, mais c'est un leurre puisque le projet du centre commercial représente une dépense supplémentaire de 400 000 €, il ne reste donc que 20 000 € pour le développement des commerces.

Pour le sport, on ne peut que constater la suppression de l'espace bien-être que nous avons proposé suite à des concertations avec les Givordins et pour une plus-value de notre espace nautique. Pourquoi les Givordins ne peuvent-ils pas profiter d'un espace bien-être accessible à tous, comme cela se fait dans les piscines autour de nous et que d'ailleurs fréquentent de nombreux Givordins ?

Pour la santé, le budget affiché de 1,2 M€ paraît important, sauf que pour le budget 2020 les dépenses étaient inscrites dans le budget du CCAS. En revanche, quand vous fléchez 1,2 M€ pour une maison pluridisciplinaire plus 500 000 € de travaux, cela ne me semble pas possible vu l'état de ces bâtiments que je connais bien pour y avoir travaillé. Pouvez-vous nous donner le montant exact de ce que va coûter aux Givordins cette maison de santé, tout en rappelant la difficulté de trouver de nouveaux médecins qui souhaitent s'implanter à Givors ?

Les subventions aux associations qui subissent de plein fouet la crise sanitaire n'augmentent que de 30 000 € et celle du CCAS de 40 000 € alors que la situation des familles est dramatique et les besoins criants. Notamment, on aurait peut-être pu regarder par rapport au Secours Populaire et aux Restos du Cœur.

De nombreuses associations n'ont plus de subvention, n'ont-elles pas fait de demande ? Avez-vous estimé que ces associations ne devaient plus percevoir de subvention ? Avez-vous relancé les

associations qui, je vous le rappelle, ne fonctionnent qu'avec des bénévoles pour un retour de leur demande de subvention ?

On constate aussi des subventions nouvelles à des associations. Ces associations ont-elles de nouveaux projets ?

Le groupe Givors en grand se pose beaucoup de questions par rapport aux 108 engagements que vous avez promis aux Givordins lors de votre élection, nous nous abstiendrons donc sur ce budget.

**Mme Valérie BECCARIA.-** Pour faire suite à cette présentation budgétaire, le groupe Un Avenir pour Givors rappelle son souhait de transformation des pratiques actuelles vers davantage de temps d'échange et de concertation.

Le code général des collectivités territoriales donne la possibilité au conseil de créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil. L'article 26 du règlement intérieur adopté par ce même conseil le 26 novembre 2020 prévoit quant à lui la possibilité de créer des commissions *ad hoc* en vue de l'étude d'une question précise. L'accès aux dossiers, leur simple consultation prévue à l'article 5 de ce même règlement intérieur ne saurait remplacer une instance de travail et d'échange. Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de proposer au conseil municipal la création d'une commission des finances, instance indispensable pour garantir l'information et la transparence sur la gestion des finances de la ville.

Ce qui est valable pour les finances l'est aussi pour tous les sujets stratégiques et notamment le pacte de cohérence métropolitain 2021-2026. Ce projet de pacte n'a pas été débattu et soumis à l'avis du conseil municipal comme demandé par la Métropole avant son adoption lors de son conseil du 15 mars 2021, il a simplement été évoqué lors d'une réunion des présidents de groupe début mars. Le calendrier des instances décisionnelles municipales ou encore la crise sanitaire ne peuvent servir d'excuse à cette absence de débat sur un sujet aussi sensible qui ne fait d'ailleurs pas consensus au sein d'autres communes du territoire métropolitain. Pour mémoire, le projet de pacte a été élaboré suite à une phase de concertation en lien avec les exécutifs et a débuté fin septembre 2020.

Voilà deux illustrations du manque de transparence et de concertation sur lequel nous voulons vous alerter à nouveau ce soir. Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que je suis juriste et que je connais parfaitement le fonctionnement des collectivités territoriales, ainsi que les conséquences et la portée du délit de démocratie notamment en matière de légalité des délibérations.

**M. LE MAIRE.-** C'est une menace ?

**Mme Valérie BECCARIA.-** Non pas du tout, c'est un rappel.

Vous avez pris quelquefois la liberté de communiquer allègrement voire de mettre en ligne sur les supports de communication de la ville des projets que nous n'avions pas encore votés en séance publique, le délit de démocratie est un fait grave...

**M. LE MAIRE.-** J'informais, j'expliquais que ça allait être voté.

C'est symbolique, le symbole a de temps en temps du bon.

**Mme Valérie BECCARIA.-** Nous vous invitons à vite reprendre une démarche de concertation et de respect du conseil municipal plutôt que votre stratégie de communication. Il n'est pas trop tard pour bien faire et nous vous demandons de remédier à ces dysfonctionnements, vous qui déploriez dans le précédent mandat en tant qu'élu de l'opposition l'absence d'information et de débat démocratique.

Le groupe Un Avenir pour Givors, fidèle à ses valeurs et fort de l'expertise de ses membres, sera force de proposition notamment au sein des commissions municipales, toujours dans l'intérêt des Givordins.

**Mme Solange FORNENGO.-** Au-delà des chiffres que l'on vient d'aborder, je vais m'efforcer d'essayer de dire quel est l'état d'esprit de Construisons ensemble qui a conduit l'équipe de la majorité actuelle à construire ce budget.

Un budget, si j'ai bien entendu les différents partis de l'opposition, qui serait bien en deçà de l'espérance attendue donc bien en deçà de ce que les Givordins peuvent attendre de nous. Je répondrai à cela que si le temps nous est donné, on ne pourra juger qu'en fin de mandature si ces espérances ont été comblées ou pas. Là, le grand étonnement est de vouloir abuser les Givordins en voulant laisser croire que ce premier budget peut tout faire et donc n'importe quoi.

Ce premier budget n'est pas un budget d'esbroufe, il aurait pu, rien de plus facile, et nous en avons connu tellement lors des mandatures passées. Vous avez bien fait, Monsieur Mellies, de rappeler comment certains budgets passés pouvaient être faussés en gonflant abusivement certains postes pour après les transférer notamment en matière d'investissement.

Ce premier budget n'est pas de la poudre aux yeux, il se veut un budget sérieux, qui répond à des questions prioritaires et contrairement à ce qui peut être dit, c'est en cela qu'il opère un véritable tournant. Il répond avant tout, si je prends certains postes, à traiter la santé de nos concitoyens, je ne reviens pas sur l'achat de l'ancienne CAF et de l'ancien centre social, j'avoue que je suis effarée par vos propos, Monsieur Bérenguel, c'est une demande profonde des Givordins à laquelle on n'a pas su répondre jusqu'à présent. Cet achat représente une somme conséquente dans le cadre de ce premier budget et d'une certaine façon un tournant parce qu'on ne construit pas autre chose, on prend de l'existant, on va l'améliorer. Il est bien situé en plein centre de Givors et de là, il sera accessible à tous les Givordins. Nous ne sommes pas des benêts, Madame Charnay, et si nous prévoyons la restauration de ces bâtiments, c'est parce que nous savons qu'ils seront habités par les médecins, par tous les spécialistes dont les Givordins ont tant besoin.

S'approprier ces anciens bâtiments, c'est essayer de prendre un tournant dans la politique conduite à Givors jusqu'à présent du tout béton pour travailler sur la restauration et la valorisation du patrimoine existant. À partir de là, on peut développer beaucoup de projets.

Je n'insisterai pas plus sur les autres thèmes abordés qui sont bien mis en évidence dans ce premier budget pour subvenir aux besoins de la jeunesse, des écoles et associations. Madame Charnay, si des associations ne sont plus subventionnées, elles auront toujours la possibilité de faire un recours, nous sommes une équipe ouverte qui se veut transparente. La mairie est la maison des citoyens et toutes les portes sont ouvertes, les associations qui auraient pu être oubliées peuvent venir se faire entendre. Maintenant, il y a d'autres associations dont il n'était peut-être pas utile de soutenir l'action. Je pense que Monsieur le Maire et les adjoints qui s'occupent des associations ont fait un travail sérieux à ce sujet.

En ce qui concerne un thème souvent abordé et qui est sérieux pour le territoire de Givors, celui de l'impôt et celui de l'impôt foncier, c'est vrai, Monsieur Mellies, cet impôt foncier pénalise les propriétaires, les gros comme les petits, et il pèse beaucoup, plus sur les petits qui possèdent parfois peu de biens ou un petit bien. Monsieur le Maire l'a bien expliqué et je partage tout à fait cet avis, contrairement à ce que vous pouvez dire nous sommes dans une période d'incertitude en ce qui concerne le devenir et la compensation pour les collectivités de la suppression de la taxe d'habitation. Mais cet impôt foncier n'est pas renvoyé aux oubliettes par la majorité actuelle, il sera bien pris en compte cette donnée essentielle pour notre territoire si on veut aller vraiment vers une mixité importante en matière de logement. Maintenant, il faut peut-être aussi ne pas toujours vouloir faire de clientélisme de façon trop abusive, certes l'impôt foncier pèse lourdement sur le territoire de Givors, il est à prendre en compte, mais l'accès à la propriété est aussi favorisé par le fait que le coût des propriétés est plus faible que sur d'autres territoires de notre Métropole.

Concernant le poids de la masse salariale dans le budget, cela a été souligné, c'est dans les années à venir une visée de la majorité qui va s'accompagner d'une redistribution, d'une modification du fonctionnement des services, d'une réforme actuellement en cours et tout juste ébauchée.

Enfin, il ne faut pas oublier que ce premier budget s'opère en période de crise sanitaire et que notre équipe connaît une période pas très agréable avec les tentatives de déstabilisation d'une partie de l'opposition, notamment de l'équipe de Madame Charnay en pleine fracture aujourd'hui et qui remet en cause le résultat des élections ; ce n'est pas pour faciliter les choses. Je dirai simplement que dans ce contexte, ce premier budget, compte tenu de toutes ces inconnues et de toutes ces difficultés, fait pour le mieux pour ne pas abuser et pour ne pas tromper les Givordins.

**M. Fabrice NOTO.-** Je voudrais interpeller les élus *écologistes* de Givors. Je trouve que le budget pour l'environnement est très bas, 100 000 €, ce n'est pas une priorité par rapport au dérèglement climatique. On a à Givors la raffinerie, on est dans un couloir de la chimie, l'autoroute passe dans Givors. Je sais qu'on ne peut pas tout faire d'un coup et qu'il faut du temps, mais 100 000 € sur l'environnement, ce n'est pas beaucoup. L'urgence est réelle, surtout pour les Givordins dans la mesure où nous sommes dans un passage de la chimie qu'on reçoit tous dans la figure.

Je suis déçu sur ce budget de l'environnement sur l'écologie, je pensais qu'il serait plus conséquent et ambitieux. J'espère que vous demanderez à la Métropole des subventions pour vous aider, comme elle est devenue verte, on verra son ambition écologiste.

On a une urgence à traiter, l'urgence climatique et cela ferait du bien aux Givordins si on mettait plus de moyens.

**M. LE MAIRE.-** Un budget, c'est un équilibre. Nous avons des salaires et des subventions à verser, j'entends que pour certains il n'y a pas suffisamment de sécurité, pour d'autres pas suffisamment de social, pour d'autres on paie trop d'impôts, vous êtes dans votre rôle et nous sommes dans le nôtre, nous avons fait un budget honnête que nous réaliserons, c'est là toute la différence. Le réaliser, ça veut dire avoir des taux de réalisation très importants, ce qui n'était pas le cas par le passé. Honnête au sens où nous avons essayé de respecter les équilibres, tout en amorçant les changements.

Bien évidemment, comme l'a expliqué Madame Fornengo, tout cela s'inscrit sur une mandature, on y arrivera, si on a besoin de faire un crédit, on le fera, on n'est pas dogmatique, on est là par principe de réalité, par pragmatisme par rapport à la réalité givordine. Et si certains ont des portes d'entrée pour obtenir des subventions, n'hésitez pas à voir notre directeur général des services qui se fera un plaisir d'accepter les dossiers.

La première mission de l'ensemble des adjoints de l'exécutif de la majorité municipale est d'aller chercher des subventions. Je veux bien qu'on me donne des leçons d'aller chercher chez untel, mais nous travaillons main dans la main avec la Métropole, les services de l'État, un peu moins avec la Région, je vous l'accorde, mais on y travaille aussi. Je ne vais pas m'offusquer, quand bien même c'est impoli de la part du Président de la Région, d'une invitation, cela n'empêche que nous faisons des demandes de financement dans l'intérêt des Givordins. La seule boussole, ce sont les Givordins.

Nous avons des projets sur tout, je ne vais pas répondre à certains qui disent que 13 M€ ce n'est pas suffisant, mais 13 M€ dans un budget de 40 M€, c'est énorme. Il n'y a jamais eu cela auparavant, c'est important.

Sur la question de l'école Henri Wallon, c'est bien évidemment dans le budget bâtiment, c'est prévu pour 2021 pour les deux classes. Mais il faut avoir en tête que ce n'est pas uniquement les deux classes d'Henri Wallon, c'est la prospective scolaire parce que nous augmentons en population. Nos écoles sont saturées et ce n'était pas prévu dans le plan de mandat de la majorité et il nous faut déjà réfléchir, peut-être repenser un groupe scolaire pour avoir plus de classes pour que nos enseignants et nos élèves puissent travailler dans de bonnes conditions. C'est un investissement que nous n'avions pas prévu, mais qu'il va falloir faire. C'est cette prospective autour des écoles qui va nous dire si on a besoin ou pas d'avoir un nouveau groupe scolaire ou en tout cas un groupe scolaire plus grand et de savoir où le placer. Mais nous aurons des débats, on mettra les choses sur la table.

Par ailleurs, je vais vous faire la réflexion que m'a faite un habitant Givordin qui m'a croisé et qui m'a dit : « Monsieur le Maire, avant on avait des réunions publiques et vous n'en faites pas. Avant c'était

bien. », et je lui ai expliqué que depuis un an avec le couvre-feu et le confinement, on ne peut pas faire. J'aimerais bien faire des réunions publiques, rencontrer largement nos concitoyens pour débattre de sujets ! On va passer en confinement renforcé, or il était prévu de distribuer ce week-end les poules pondeuses et de la grainothèque et on ne pourra pas le faire, on annule tout. On devait rencontrer toutes les couturières pour leur remettre le livret, c'est annulé parce qu'on veut respecter toutes les règles pour sortir du tunnel dans lequel nous sommes.

On a essayé de travailler, chaque adjoint et chaque élu, chaque binôme avec les conseillers délégués, il y a eu des discussions âpres entre nous, mais le but est de garder les équilibres et de répondre aux besoins des Givordins, voilà comment on a construit les choses, avec la plus grande honnêteté vis-à-vis des Givordins et selon nos capacités à. On ne va pas se raconter de mensonges entre nous, plus de ceci plus de cela, mais si vous faites plus de cela, vous en enlevez ailleurs et il faut faire des choix. Nous en avons fait pour ce premier budget, mais vous verrez que les changements ont déjà commencé et sont déjà là et les Givordins les observent.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 22 voix pour, 6 abstentions (Madame CHARNAY ; Monsieur BERENGUEL ; Madame BRACCO ; Monsieur NOTO ; Monsieur DECOURSELLE ; Madame BECCARIA) et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI) :**

**DÉCIDE**

- D'ADOPTER le Budget Primitif 2021.

**N°9**

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021 : AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**M. LE MAIRE.-** Pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, ne prendront pas part au débat ni au vote moi-même au titre de la MJC, ainsi que Messieurs Mathey, Rahmouni au titre des centres sociaux, Monsieur Couchot au titre de Hestia.

Je laisse la présidence à Madame Fréty et je demande aux élus que j'ai nommés de sortir.

*Sortie de Messieurs Boudjellaba, Mathey, Rahmouni et Couchot*

*Présents : 26 - Procurations : 2 - Absents : 5*

**M. Tarik KHEDDACHE.-** Les associations sont plus que jamais fragilisées par la crise, malgré tout l'espoir doit être entretenu.

La commune de Givors ainsi que l'ensemble des élus de la majorité font preuve de solidarité afin de maintenir le tissu associatif en vie. C'est pourquoi nous avons augmenté l'enveloppe globale des subventions aux associations en la portant à 1 M€. C'était notre engagement n°92.

Par délibération du 28 janvier 2021, le conseil municipal a décidé d'accorder des acomptes sur subventions pour l'exercice 2021 aux associations afin de leur permettre de fonctionner dans les meilleures conditions jusqu'au vote du budget primitif.

Madame Charnay, nous ne faisons pas de clientélisme, toutes les associations sont traitées de la même manière et chaque demande de subvention...



**Mme Christiane CHARNAY.-** Cela veut dire quoi clientélisme ?

**M. Tarik KHEDDACHE.-** ... Nous gérons correctement chaque demande de subvention. Nous ne faisons pas n'importe quoi avec l'argent des Givordins. Une demande de subvention se base sur un projet, on ne fait pas n'importe quoi.

**M. Antoine MELLIES.-** On avait déjà discuté y compris à la réunion des présidents de groupe sur l'intérêt de muscler ces conventions d'objectifs et de moyens. Je sais bien que la crise Covid est là et qu'elles sont les premières impactées, mais il aurait été intéressant de nous présenter les orientations qui seront prises pour faire de ces conventions d'objectifs et de moyens de vrais instruments pour une meilleure implication de nos associations à la vie commune et à la vie de notre ville de Givors.

Je profite de cette délibération sur les subventions notamment pour le SOG Rugby pour poser une question à Monsieur Mezik. Je croyais que l'intention de la majorité municipale était d'avoir des relations apaisées avec les associations, de prendre le temps de consulter, pouvez-vous donc m'expliquer, Monsieur Mezik, pourquoi vous avez décidé, comme ça, sans prévenir les responsables du club du SOG Rugby, de changer la destination du terrain synthétique de rugby en terrain synthétique de football qui, je le rappelle, a été financé en grande majorité par le comité du Rhône du rugby et non pas par la ville de Givors, même si elle a octroyé une subvention ? Cela a beaucoup heurté et c'est en contradiction avec l'état d'esprit de la majorité municipale qui est de nouer des relations de confiance avec les clubs de Givors.

J'aimerais avoir une explication de votre part, je pense que c'est l'occasion de vous exprimer sur le sujet.

**M. Sébastien BERENGUEL.-** Un mot sur l'attribution des subventions municipales aux associations givordines. Nous avons voté pour les avenants rendus obligatoires des conventions d'objectifs et de moyens qui concernent les subventions dépassant 23 000 €. J'ai noté que la dotation globale aux associations pour 2021 est fixée à 1 M€, pour mémoire c'est une augmentation de 3,02 % sur la dotation de 2020. Cette augmentation vous permet de passer la barre du million d'euros que vous affichez en bonne place dans votre catalogue de propagande municipale que nous retrouvons entre autres sur le Facebook de la ville. Il me semble qu'un peu de modestie et de discrétion serait bienvenue quand on connaît les grandes difficultés que rencontrent les associations face à la crise sanitaire.

J'ai noté que vous n'avez pas donné suite aux demandes d'augmentation y compris celles des sauveteurs ou de la MJC qui œuvrent pour le rayonnement de notre ville, ce qui est regrettable. Leurs difficultés ont pourtant été rendues publiques à travers la couverture des médias et personne ne peut les ignorer. Je pense que cette année une enveloppe exceptionnelle et conséquente méritait d'être débloquée sur les réserves budgétaires pour anticiper des difficultés financières annoncées qui pénaliseront en retour l'ensemble des Givordins.

Je voterai pour ces trois délibérations.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Dans cet hémicycle, cela fait plusieurs fois qu'on me cite et qu'on parle de clientélisme. Il faut savoir ce que veut dire *clientélisme*. Ce n'est pas parce qu'on aide les gens qu'on fait du clientélisme, je voudrais vraiment le rappeler. Dans la municipalité précédente, on ne faisait pas de clientélisme, on aidait les gens, les clubs et associations.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Le sport, c'est hyper structurant, on est dans notre groupe des *afficionados* de différentes disciplines et je ne peux que me réjouir de l'accompagnement de ces structures. En revanche, j'aimerais qu'il y ait une réflexion sur le *continuum* éducatif porté par un document-cadre, un projet éducatif de territoire par exemple, pour que les éducateurs sportifs intègrent les difficultés que les jeunes rencontrent dans nos établissements scolaires.

Vous lisez la presse, vous avez vu les événements qui ont ému l'ensemble des parents d'élèves, qui ne participent pas à l'attractivité de la ville. Il faut absolument que le goût de l'effort, le respect de la



règle, la discipline soient distillés dans des conventions pluriannuelles d'objectifs ou d'autres supports. Cet aspect est fondamental pour la structuration mentale de la place du jeune dans la société.

Le sport est un excellent outil, je salue l'engagement volontaire de tous ces bénévoles qui passent un temps fou y compris les week-ends pour essayer de tirer nos *gamins* vers le haut et cette particularité d'accompagnement sur les règles, la discipline et les valeurs est fondamentale.

**M. Loïc MEZIK.-** Il y a beaucoup de questions, je vais essayer d'apporter un maximum de réponses.

Monsieur Mellies, en ce qui concerne la soi-disant non-concertation avec le rugby, j'ai pour témoin Messieurs Kheddache et D'Angelo sur le fait qu'avant de faire ce changement on étudie les choses, on ne fait pas les choses à l'emporte-pièce ni pour plaire aux uns et aux autres.

Ce terrain de rugby est en fait un terrain de foot sur lequel j'ai pu pratiquer pendant un certain nombre d'années l'activité footballistique sur un terrain en gore auparavant, où j'ai pu laisser un nombre incalculable de bouts de chaire en taclant et en tombant dessus, c'est un terrain de foot à la base et il faut le rappeler à tous les Givordins.

La précédente majorité et SOG rugby ont fait en sorte que ce terrain passe en synthétique et, en effet, un certain nombre de subventions ont été attribuées par la ville et par la fédération de rugby, cependant il n'a jamais été gravé dans le marbre que c'est un terrain à destination du rugby uniquement. À la base, il était prévu, me semble-t-il, que le rugby et le foot le partagent en bonne intelligence, ce qui a toujours été le cas.

Nous avons enlevé les poteaux de rugby parce que la pratique actuelle sur ce terrain est essentiellement du foot, de par nos clubs, nos associations ou même par le givordin lambda qui a envie de faire un petit match de foot entre amis, ce terrain est plutôt utilisé pour le foot presque exclusivement. Cela n'empêche pas nos amis rugbymen de s'entraîner dessus.

Quand nous avons réfléchi au fait d'enlever ces poteaux, nous avons sollicité le service des sports, on ne fait rien sans réfléchir ou sans demander l'avis des uns et des autres, qui nous a certifié que les rugbymen ne tentaient jamais de pénalités, ne faisaient aucun travail de tentative de pénalités et les poteaux prévus pour le rugby sont essentiellement là à la base, sur un terrain d'entraînement, pour travailler des coups de pied. Et pour être passé plusieurs fois au stade depuis un certain nombre d'années, je n'ai jamais vu des rugbymen tenter la moindre pénalité ou drop, les poteaux ne servaient quasiment à rien alors que depuis que nous avons remis des cages de foot à 11, même si le terrain est un peu petit en termes de longueur, ces cages sont très utilisées.

Nous avons averti le SOG rugby, nous en avons parlé avec eux, ils s'en sont offusqués par le biais d'une personne qui s'est permis de m'appeler directement sur mon portable et bizarrement quand cette personne est intervenue, les présidents du rugby ont complètement changé de comportement, mais c'est un autre problème, nous en discuterons avec eux. Quoi qu'il en soit, nous avons travaillé ce sujet et il est dans l'intérêt de la pratique des Givordins.

Madame Charnay, concernant les subventions aux associations, soit vous n'êtes pas au courant de ce qui se passe au niveau des saisons sportives soit vous divaguez complètement. En effet, des associations n'ont pas reçu la moindre subvention parce qu'elles n'en ont pas fait la demande. Nous sommes depuis deux ans quasiment dans une inactivité permanente avec des saisons blanches qui étaient annoncées par la fédération française de foot par exemple en ce qui concerne les championnats régionaux, etc. Je pense surtout aux sports d'intérieur qui n'ont quasiment pas d'activité depuis deux ans. Certaines associations n'ont pas volontairement, et c'est assez décent de leur part, sollicité l'aide de la mairie.

En revanche, quand certaines associations, dont les sauveteurs et d'autres, ont su que nous allions augmenter le montant global alloué aux associations, elles ont demandé une augmentation, mais nous sommes partis sur le principe de rester, en tout cas pour celles qui ont des montants assez

conséquents, sur le même montant qu'auparavant puisque la plupart de ces associations ont eu des saisons blanches ou ont peu de choses à faire.

Monsieur Decourselle, je suis désolé, je ne me rappelle plus votre question.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Ma question était plus une déclaration d'amour pour le monde sportif et notamment le souhait de monter en charge sur le volet éducatif de nos jeunes.

**M. Loïc MEZIK.-** Je vais vous répondre, et je répondrai aussi à Monsieur Mellies, on va travailler prochainement à l'élaboration de la politique associative afin qu'il y ait toujours des projets notamment des projets éducatifs, le fait que les éducateurs dans les associations sportives ou culturelles soient diplômés et fassent un travail en faveur de nos jeunes aussi bien dans les associations que dans les collèges ou dans nos écoles.

**Mme Christiane CHARNAY.-** On m'a interpellée, je n'ai pas fait de commentaires, Monsieur Mezik, j'ai simplement dit que de nombreuses associations n'ont plus de subventions parce que je l'ai vu dans ce que vous avez produit et je vous demandais simplement si elles n'avaient pas fait de demande.

**Mme Laurence FRETY.-** S'il n'y a pas eu de subvention, c'est qu'il n'y a pas eu de demande.

**M. Tarik KHEDDACHE.-** Madame Charnay, je ne vous ai pas coupé la parole, j'ai été correct avec vous et respectueux. Pour les demandes de subvention, il y avait un délai au 31 octobre et nous l'avons prolongé de 15 jours. Toutefois, nous recevons encore des demandes que les services vont traiter.

**Mme Laurence FRETY.-** Comme cela a été rappelé, nous souhaitons continuer à travailler avec ces associations en apportant un volet éducatif parce que c'est important pour nous, le sport est un très beau facteur pour agir sur le sujet, nous sommes bien d'accord. Cela passera aussi par l'implication des associations avec des conventions qui seront amenées, si nécessaires, à être renforcées.

Je mets cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

### **DÉCIDE**

- D'ACCORDER les montants des subventions à ces organismes pour l'année 2021 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens joints à la présente délibération pour ces organismes en 2021 ;
- DE DIRE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

*Retour de Messieurs Boudjellaba, Mathey, Rahmouni et Couchot*

*Présents : 30 - Procurations : 2 - Absent : 1*

**N°10**

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA MIFIVA 2021 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**M. LE MAIRE.-** Pour éviter les risques de conflit d'intérêts, Mesdames Caton (pouvoir) et Ruton et Messieurs Rahmouni, Kheddache et Vitorio vont quitter la salle.

*Sortie de Madame Ruton, Messieurs Rahmouni, Kheddache et Vitorio*

Présents : 26 - Procuration : 1 - Absents : 6

**M. Loïc MEZIK.-** Cette délibération concerne la MIFIVA, Mission Intercommunale pour la Formation Professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes.

C'est le même principe que la délibération précédente, il a été décidé le 28 janvier d'accorder un acompte de 42 000 € à cette association et aujourd'hui on complète cette subvention. Il est demandé à l'assemblée de signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens du même acabit que pour les autres associations.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**DÉCIDE**

- D'ALLOUER une subvention totale de 113 000 euros à la Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes (MIFIVA) pour l'année 2021 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes (MIFIVA) pour l'année 2021 joint à la présente délibération ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée au chapitre 65 article 6574.

*Retour de Madame Ruton, Messieurs Rahmouni, Kheddache et Vitorio*

Présents : 30 - Procurations : 2 - Absent : 1

**N°11**

**SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES  
DU RHÔNE (CIDFF) - 2021**

**M. Foued RAHMOUNI.-** Dans le cadre de nos objectifs du mandat, nous souhaitons lutter résolument contre toutes les formes de discrimination dont le sexisme, et l'actualité récente autant locale que nationale nous pousse à lutter de manière résolue et ferme contre le fléau que représente toutes les formes de discrimination.

Pour rappel, le CIDFF agit dans les domaines suivants : accès au droit, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, vie personnelle et parentalité, emploi, formation professionnelle et création d'activité, éducation et citoyenneté, sexualité et santé. Plus concrètement à Givors, le CIDFF participe à un certain nombre d'actions. La première consiste à une sensibilisation à l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les violences au sein des établissements scolaires de la commune. Cela représente une centaine d'écoliers Givordins sensibilisés et 200 étudiants en collège et lycée de notre commune.

Le deuxième axe porte sur un atelier sur la thématique femme-mère, le chemin vers l'autonomie qui s'articule selon deux volets :

- Une permanence d'une journée par semaine à la MSAP centrée sur la vie personnelle et familiale et qui permet aux femmes qui s'y présentent d'aborder un certain nombre de thématiques (violence, non recours au droit, parentalité, confiance en soi, etc.).

- L'organisation de deux sessions annuelles d'actions collectives avec 23 ateliers et dont l'objectif est de permettre aux Givordines qui y participent de construire et formaliser un projet d'insertion professionnelle.

Au total, en prenant en compte l'ensemble des actions dont je viens de parler, quelque 100 Givordines sont concernées chaque année par cet accompagnement. De plus, au-delà de cet accompagnement, le CIDFF met à disposition de la ville son expertise et anime un réseau de professionnels sur le territoire sur la thématique des violences conjugales et intra-familiales. Il s'agit de travailler avec l'ensemble des partenaires du territoire et de les sensibiliser et les former sur les postures à avoir, sur les réflexes à intégrer dans sa pratique professionnelle pour détecter des femmes en situation de fragilité ou victimes de violences conjugales.

Chers collègues, je vous demande d'accorder une subvention de 29 000 € au CIDFF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens afférente.

**M. Antoine MELLIES.-** Je profite de cette délibération pour vous rappeler que, et vous l'avez d'ailleurs dit dans l'exposé des motifs, nous avons eu un cas concret cette semaine à Givors avec le jugement de l'auteur de violence grave. Le prévenu est condamné à quatre mois de prison. La victime avait déposé plainte, mais a, semble-t-il, souhaité la retirer et s'est offusquée qu'il soit condamné à de la prison. Face à cela, il faut se poser deux questions : c'est un différend particulièrement violent et inacceptable et elle est totalement libre de demander ce retrait de plainte et de s'offusquer que son conjoint ait été condamné ou a-t-elle peur des représailles parce qu'elle se sent en danger après avoir exposé la réalité et que cette réalité ait conduit à cette condamnation ?

Vous dites que la commune va subventionner à hauteur de 29 000 € le CIDFF, la commune n'est pas compétente, mais elle a un droit de regard sur le travail du CIDFF et à ce titre, elle peut solliciter cette association pour savoir s'il y a eu mise en contact pour réaliser un diagnostic sur la situation et vérifier que cette dame ne soit pas en danger dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, des symboles ont leur importance et cette délibération nous pose un problème parce qu'elle utilise l'écriture inclusive qui pour moi n'inclut rien du tout, qui est une écriture exclusive et qui fait débat puisqu'un député de la majorité municipale, Monsieur Jolivet, a déposé une très bonne proposition de loi visant à interdire l'écriture inclusive dans les textes officiels et cette délibération en fait partie.

Nous y sommes opposés parce que non seulement elle n'inclut rien du tout, mais elle pose des gros problèmes à deux types de personnes qui subissent des handicaps : les personnes atteintes de troubles DYS et les personnes aveugles. Je ne fais que citer ceux qui connaissent bien mieux que moi la question des troubles DYS, à savoir Madame Françoise Garcia, vice-présidente de la fédération nationale des orthophonistes, qui déclare : « l'écriture inclusive ajoute de la confusion dans la conversion entre ce que l'on entend et ce que l'on écrit, le travail de conversion grapho-phonétique étant une difficulté grave pour les dyslexiques », ce qui veut dire qu'avec cette écriture, si nous avons des membres du conseil municipal ayant des troubles DYS, cela peut leur poser une difficulté supplémentaire.

Concernant les aveugles : « l'écriture inclusive est une langue illisible, incompréhensible et proprement indéchiffrable par nos lecteurs d'écran » a indiqué la fédération des aveugles de France. Association handicap, structure qui milite pour la défense des personnes handicapées, la juge discriminante selon le média Lyon Mag. Au Cœur du problème la lisibilité de l'écriture inclusive.

Je pense qu'il faut éviter de réduire la question de l'égalité femmes/hommes à une histoire de grammaire, je serais une femme, je me sentirais particulièrement insultée à l'idée que cette écriture est censée mieux défendre des principes d'égalité. Et cette écriture créant des discriminations, il serait temps de clarifier les choses et que cette délibération ne soit pas écrite en écriture dite inclusive alors que les autres délibérations ne l'ont pas été.

Nous voterons pour cette délibération avec cette réserve et cette demande de clarification qui serait opportune.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** On vient d'avoir une longue litanie sur l'écriture inclusive qui, à mon avis, résulte de la forme plutôt que du fond et vous m'avez coupé tout à l'heure alors que je voulais parler d'une chose qui m'était chère et je reviendrai tout à l'heure sur la délibération.

Je connais parfaitement le fonctionnement du CIDFF depuis des années, je salue Catherine Heranney, la directrice, qui gère une quarantaine d'ETP.

On a essayé de mettre à Givors il y a quelques années une permanence du droit des femmes, une journée pour l'accueil des femmes en difficulté. On parlait à l'époque de mariage forcé et de difficultés qui font parfois la une de la presse, mais cette permanence n'a pas marché parce qu'il y a une pression terrible de la sphère familiale, la sphère intime. On était très circonspect sur l'absence de motivation des femmes de rencontrer des professionnels pour qu'elles puissent parler. C'est dire toute la difficulté qu'il y a à Givors pour certaines femmes notamment les familles materno-parentales.

Je me réjouirai le jour où il n'y aura plus de CIDFF à Givors, cela voudra dire qu'il n'y aura plus de femmes battues, plus de difficultés d'enfance.

Nous voterons pour cette délibération d'investissement, mais je me réjouirai vraiment le jour où il n'y aura plus ce type de structure sur notre commune, cela voudra dire que la commune va mieux.

**M. Foued RAHMOUNI.-** L'idée de cette convention d'objectifs et de moyens est une première pierre à poser dans une approche plus globale. Elle ne va pas se suffire à elle-même et elle sera questionnée et retravaillée sans cesse pour atteindre les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés.

D'un point de vue plus opérationnel sur le fait divers qui a eu lieu à Givors il y a quelques jours, vous n'êtes pas sans savoir que souvent dans les situations de violences faites aux femmes, il y a une composante d'emprise psychologique sur les victimes, sur laquelle les professionnels essayent de travailler, mais ce n'est pas toujours simple. Je tiens à vous rappeler que le CIDFF mais aussi le Mas, autre association qui intervient sur Givors, organisent des permanences au sein du commissariat de Givors pour traiter de ces questions, pour accueillir les femmes victimes de violences directement sur place et accompagner l'ensemble de l'équipe du commissariat à répondre au mieux à ces thématiques.

Je rappelle qu'en lien avec Lyon Métropole Habitat, le plus gros bailleur social de la ville, 8 logements sont mis à disposition et gérés par le Mas ; c'est une structure d'hébergement d'urgence permettant de mettre à disposition un logement à des femmes victimes de violence et dont les travailleurs sociaux estiment que ces personnes sont en péril imminent et qu'il faut les mettre à l'abri au plus vite.

Quant à l'écriture inclusive, ce n'est pas la délibération que j'ai sous les yeux, mais sachez que nous ne sommes dans cette forme de dogmatisme, l'idée est de trouver des actions opérationnelles sur le territoire, qui répondent véritablement aux difficultés que rencontrent notamment les femmes et plutôt que de beaux discours, nous préférons le concret.

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

### **DÉCIDE**

- D'ACCORDER au CIDFF du Rhône une subvention de 29 000 euros pour l'année 2021 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec le CIDFF du Rhône pour l'année 2021 ;



- DE DIRE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de faire une pause de 10 minutes. Nous vous proposons une collation, bien sûr dans le respect des règles de distanciation nécessaire.

*(La séance, suspendue à 21 heures 28, est reprise à 21 heures 46.)*

**N°12**

## **CHANGEMENT DE DENOMINATION – AVENUE WLADIMIR LENINE VERS AVENUE GISELE HALIMI**

**M. LE MAIRE.-** L'avenue Lénine traverse l'ensemble du quartier des Vernes et la majorité - on parlait tout à l'heure d'égalité femmes/hommes -, souhaite renommer cette avenue Gisèle Halimi à travers toute l'histoire de cette militante et combattante infatigable.

J'ai eu son fils, Serge Halimi, au téléphone qui nous a donné son accord pour changer la dénomination de l'avenue Lénine en Gisèle Halimi.

Nous avons en même temps procédé à un éclaircissement, cela impacte un bâtiment de 25 logements sur le quartier et pour qu'il n'y ait pas de problème d'adressage pour l'immeuble, on appelle l'impasse où se situe l'immeuble impasse Gisèle Halimi. J'ai eu au téléphone une habitante de l'immeuble pour expliquer la volonté et on l'a fait de façon très symbolique le 8 mars et c'est aujourd'hui l'acte officiel. L'acte très symbolique a été fait le 8 mars afin de marquer symboliquement notre attachement à ces combattantes, à ces femmes militantes à travers une histoire de vie formidable, au Cœur d'un quartier populaire, et contemporaines. Lénine, cela parle un peu moins aux Givordins, Halimi ça parle un peu plus, c'est une femme engagée pour les droits de la Femme, contre la colonisation, pour l'égalité des droits et engagée politiquement, ayant été députée et ambassadrice auprès de l'UNESCO.

Nous accompagnerons les 25 habitants de l'immeuble pour que cette nouvelle dénomination soit la moins impactante pour ces habitants. Ils se situent tous dans un immeuble, j'ai eu une habitante de cet immeuble au téléphone, on leur a envoyé des courriers, un agent municipal fera un suivi concernant ce changement. Nous avons adressé un courrier à La Poste. Je m'en excuse au nom de la majorité si cela apporte quelques inconvénients, mais nous pensons que nommer une avenue Gisèle Halimi est un symbole fort. On a voulu marquer ce symbole à une date hautement symbolique qu'est le 8 mars.

J'espère que nous voterons à l'unanimité ce choix de la majorité.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur ce sujet qui finalement illustre les propos liminaires que vous m'avez enlevés au départ de ce conseil municipal.

Je souhaite intervenir sur la concertation et le partage. Vous vous appelez Construisons ensemble et j'ai l'impression que vous construisez tout seul de temps en temps. J'ai sur cette feuille l'ensemble des habitants de cette copropriété qui sont contre cette plaque, vous ne pouvez pas mettre une plaque contre les habitants si vous avez un esprit de partage et d'empathie pour les habitants. Ils sont contre. On aurait très bien pu, bien en amont dans la mesure où le 8 mars revient chaque année, proposer en décembre au conseil municipal le fait de débaptiser une rue. Vous avez choisi Lénine, mais Lénine, ce n'est pas Staline, la révolution d'Octobre pour les historiens, c'est un moment particulier ; vous avez fait le choix de débaptiser la rue Lénine de manière unilatérale.

**M. LE MAIRE.-** Non, c'est la majorité qui l'a fait.



**M. Laurent DECOURSELLE.**- Ça doit se prendre en conseil municipal. Vous avez dévoilé la plaque avant le conseil municipal ; les trois groupes d'opposition et les indépendants représentent 75 % des habitants qui ont voté, ne vous privez pas de cette réflexion des habitants qui nous ont fait confiance.

Je ne remets pas en cause Madame Halimi issue d'une famille tunisienne juive, je trouvais que c'était assez audacieux. Elle a eu des propos sur le voile islamique très engagés au moment de l'affaire de Creil, votre choix est judicieux et très intéressant, mais quand je vois la fronde des habitants je pense que vous avez loupé quelque chose.

**M. LE MAIRE.**- Mitterrand aussi avait loupé quelque chose avec la peine de mort !

**M. Antoine MELLIES.**- Je ne m'attendais pas à cette intervention de Monsieur Decourselle, je suis sous le choc. Que Monsieur Decourselle défende Lénine, cela m'interroge, mais je pense que nous aurons l'occasion d'être encore étonnés par certaines prises de position !

Je ne veux pas revenir sur le 8 mars, juste vous dire que, certes, il y a les gestes barrières, un contexte particulier, mais à partir du moment où plusieurs élus de la majorité participent à cette inauguration de plaque symbolique, il serait intéressant d'un peu plus associer tous les élus y compris les élus de l'opposition, on peut très bien être intelligent et proposer un élu par groupe. Il y a quelque chose à travailler pour associer, et c'est d'ailleurs votre souhait que cette délibération soit votée à l'unanimité, l'ensemble des élus du conseil municipal.

Il est vrai que certaines publications, je pense à celle de Monsieur Rahmouni, donnaient l'impression qu'il y avait eu l'inauguration d'une rue sans aucune délibération au préalable, raison pour laquelle j'ai aussi pris la peine d'appeler votre cabinet pour savoir ce qu'il en était. Je vous rappelle qu'il y a eu une jurisprudence l'année dernière, j'ai fait annuler une dénomination d'un square qui avait été décidée sans délibération, le tribunal administratif avait été très clair. La loi et la jurisprudence sont très claires en la matière.

**M. LE MAIRE.**- Et j'en suis d'accord.

**M. Antoine MELLIES.**- Vous m'avez donné vos explications, elles me vont.

Sur le fond, concernant le choix de débaptiser l'avenue Lénine, je soutiens le principe de ce choix parce que si Lénine n'était pas Staline, c'est quand même l'un des penseurs et l'un des acteurs historiques d'un système totalitaire qui a fait des millions de morts. On peut commémorer et honorer des personnalités par exemple issues du parti Communiste en France qui ont produit des avancées dans le cadre du CNR, cela ne me pose aucun problème y compris pour la commune de Givors qui a une histoire particulière en la matière, mais de là à célébrer Lénine, cela me pose un gros problème. Il était intéressant d'envisager de débaptiser cette avenue.

Quant à la personnalité de Madame Halimi, notre groupe ne prendra pas part au vote sur cette délibération pour la raison simple que c'est une personnalité qui a marqué l'histoire de France sous des aspects positifs comme sous des aspects négatifs. Vous reprenez la militante des coloniales, la militante dite féministe, mais sur l'aspect des coloniales je rappelle qu'elle a été la supportrice de militants FLN et qu'à l'heure actuelle il y a encore des mémoires vives en la matière, que ce soit du côté des pro-indépendance ou du côté de ceux qui ont soutenu le camp de la France, les Pieds-Noirs et les Harkis. Je rappelle qu'il y a eu un débat sur son entrée au Panthéon et que des filles et des petites-filles de Harkis ont écrit une tribune pour s'y opposer parce qu'elle avait apporté un soutien plus que douteux à certaines personnalités du FLN, mais aussi parce qu'elle avait exprimé publiquement un mépris à l'égard des Harkis, je cite : « elle appelait femmes Harkis les femmes qu'elle considérait comme ennemies de la femme ». Cela me choque profondément.

En revanche, il est vrai qu'elle a eu un parcours politique et militant notamment sur la question de la condition féminine et des droits des femmes assez exemplaire et qui lui a valu, y compris à l'époque à gauche, une véritable scission. Comme l'a rappelé Monsieur Decourselle, à cette époque elle était marraine de SOS Racisme qu'elle a quitté, lui reprochant d'avoir renoncé au combat féministe. Je la cite, propos tenus en 1989 lorsqu'elle annonce qu'elle quitte et dénonce les positions de SOS

Racisme : « Tout de même, ce tchador, c'est pour la femme, pas pour l'homme. Ce tchador, ce n'est pas seulement religieux, c'est politique, ne nous y trompons guère, et c'est surtout le symbole de la soumission et de l'infériorisation de la femme. » Déjà à cette époque, elle avait pris une position sans ambiguïté concernant le voile islamique et c'est à mettre à son crédit notamment lorsqu'on parle de l'égalité hommes/femmes.

Compte tenu de cette personnalité clivante dans l'histoire de France pour les aspects positifs comme pour des aspects moins positifs, nous considérons que nous ne pouvons pas prendre part au vote. Nous ne sommes pas opposés au choix de débaptiser l'avenue Lénine, nous ne considérons pas que le choix de Gisèle Halimi soit mauvais en soi, mais nous ne pouvons pas voter pour compte tenu de ce que je vous ai expliqué.

**M. LE MAIRE.-** Je connais d'autres femmes beaucoup plus clivantes.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Débaptiser une rue n'est pas un acte anodin, un changement de dénomination génère d'importants tracasseries administratives et d'ailleurs, les présidents de groupe ont tous reçu la pétition des habitants de l'avenue Lénine qui contestent et qui nous tiennent informés de leur ferme opposition. C'est dommage de ne pas prendre en compte l'avis des habitants.

Cette décision, c'est vous qui la prenez, mais je trouve dommage d'insulter la mémoire quelle qu'elle soit, c'est l'histoire, on ne la refait pas. Nous aurions préféré plutôt, et c'est une proposition, qu'on réfléchisse à un lieu plus représentatif des combats de Gisèle Halimi. Nous ne sommes pas opposés au nom de Gisèle Halimi, bien au contraire, mais n'aurions-nous pas pu réfléchir à un lieu correspondant mieux à ses combats, en lien peut-être avec la jeunesse ?

**M. LE MAIRE.-** Vous avez tous reçu une pétition que je n'ai jamais reçue. Cela ne me pose pas de problème, on va la demander. J'ai demandé aux services et nous ne l'avons pas reçue, je n'ai pas eu vent de cette pétition. Je ne l'ai pas vue.

**Mme Christiane CHARNAY.-** C'est grave.

**M. LE MAIRE.-** Bien sûr que c'est grave. C'est grave que je n'aie pas eu cette pétition entre les mains sinon j'aurais répondu officiellement à une pétition comme je réponds à l'ensemble de nos concitoyens.

C'est un choix que nous faisons au nom de l'ensemble de la majorité pour ces 25 habitants pour lesquels il va y avoir quelques tracasseries administratives en effet. D'avance on s'en excuse, mais il y a un accompagnement avec un agent municipal, les services de La Poste, avec qui de droit pour qu'il y ait le moins de tracasseries possible. L'idée est de mettre ce symbole fort dans notre ville et pour le coup, nous avons choisi de rebaptiser l'avenue Lénine en avenue Gisèle Halimi.

**Mme Solange FORNENGO.-** Je ne connais pas l'histoire de la pétition, mais peut-être Madame Charnay et Monsieur Decourselle qui paraissent bien au courant des faits peuvent nous donner les motivations de ces personnes qui sont opposées à la nouvelle dénomination de rue. Je serai curieuse de savoir si c'est simplement pour raison de tracasseries administratives ou s'il y a des causes plus profondes qui auraient pu mériter d'être discutées.

Une dénomination de rue, c'est quelque chose qui peut être courant, j'ai fait appel à ma mémoire et il y a encore des Givordins qui se trompent, la rue Roger Salengro, c'était la rue Belfort, on peut aussi trouver dans les archives comment s'appelaient avant la rue Longarini, etc.

Je n'ai pas envie de faire le procès de Lénine, je ferais peut-être plus volontiers celui de Staline, mais sur ce quartier, même s'il y a la place Charles De Gaulle, on est souvent enfermé dans une seule vision et une seule perspective politique.

Après tout ce que j'ai pu entendre ce soir sur la situation des femmes, je trouve qu'on pourrait un peu plus applaudir des deux mains le choix de Gisèle Halimi qui, c'est vrai, a lutté contre la colonisation, a défendu les militants du FLN, a milité contre la peine de mort même si elle n'a pas toujours été d'accord, loin s'en faut, avec Mitterrand. Elle a été une combattante infatigable de la cause des

femmes. Il ne faut pas oublier qu'il n'y avait pas encore eu la loi Veil pour la liberté de contraception et de l'avortement. Elle fait partie de celles qui ont signé le Manifeste des 343 *salopes* disait-on à l'époque parce que ces femmes avaient osé avorter.

C'est tout cela qu'il ne faut pas oublier surtout lorsqu'on a la prétention ou lorsqu'on a à cœur de vouloir défendre la cause des femmes. Je pense que c'est très important d'avoir toutes ces idées à l'esprit sur le territoire givordin non seulement parce qu'elle a pris position contre le voile mais aussi parce qu'elle a fait partie de ces 343 *salopes*.

**M. LE MAIRE.-** C'était une très belle conclusion.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Mme Christiane CHARNAY.-** On a expliqué pourquoi.

**M. LE MAIRE.-** C'est vous et votre conscience, Madame Charnay. Moi, je sais pourquoi je vais voter pour.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 23 voix pour, 3 voix contre (Madame CHARNAY ; Madame BRACCO ; Monsieur NOTO) et 6 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur DECOURSELLE ; Madame BECCARIA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI) :**

#### **DÉCIDE**

- D'ADOPTER le changement de dénomination de « Avenue Wladimir Lénine » qui sera renommée « Avenue Gisèle Halimi » ;
- D'ADOPTER le nouveau nom de la voie menant de la rue Louise Michel à la Résidence des Aulnes : « impasse Gisèle Halimi » ;
- DE CHARGER monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la poste

**M. LE MAIRE.-** Après, cela vient donner des leçons !

**N°13**

### **CITES EDUCATIVES – DEPÔT DU DOSSIER DE LABELLISATION**

**M. Azdine MERMOURI.-** Le comité interministériel a retenu la candidature de Givors-Grigny pour être intégré au dispositif Cités éducatives. Il convient maintenant de finaliser le processus de labellisation par un dépôt de dossier qui sera effectif au 31 mars ; le dossier a été établi en partenariat avec la ville de Grigny.

Cela va permettre d'avoir un financement de 1 M€ sur trois ans pour la commune de Givors qui va enclencher une dynamique autour de l'éducation au sens large, je vais reprendre le terme de Monsieur Decourselle et parler de *continuum* éducatif.

Dépôt de dossier 31 mars et au 31 mai le plan d'action sera établi et on espère pouvoir démarrer à la rentrée.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Monsieur Mermouri, merci d'accompagner ce dispositif important, en revanche je m'adresse à Madame Fréty ès qualités de représentante à la Métropole pour obtenir des postes d'éducateurs de prévention spécialisés.

Ce qui se passe dans les écoles n'est que le reflet de ce qui se passe à l'extérieur. On ne peut pas interagir uniquement autour de la sphère éducative, c'est tout ce fameux *continuum* qu'il faut mettre en place, avec les éducations sportives, les associations. Il y a vraiment urgence dans un contexte complexe de Covid à prendre nos jeunes en compte.

**M. LE MAIRE.-** On demandera aussi à Madame Charnay qui est dans la majorité métropolitaine.

**M. Damien ROCHE.-** Notre groupe est favorable à l'obtention du label Cités éducatives. Avec un label établi il y a un an, bien que plus ou moins encadré par l'État, certaines communes se démarquent par leur ambition à utiliser cet outil à bon escient, là où d'autres l'utilisent pour maintenir une efficience minimale.

Cela permet de conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles, promouvoir l'éducation et l'accès aux ressources artistiques, culturelles et physiques, accompagner les jeunes des générations Z et alpha et utiliser les outils pédagogiques modernes sur le temps scolaire et périscolaire, développer un accompagnement personnalisé et promouvoir des valeurs républicaines (laïcité, égalité garçons/filles), éduquer aux médias et aux réseaux sociaux pour avoir une pensée critique, approche qui ne doit pas se limiter au corps enseignant mais à toutes les personnes qui jouent un rôle essentiel dans l'encadrement de ces jeunes.

Ce concerne aussi le renouvellement urbain pour obtenir un meilleur cadre de vie et une mixité sociale, renforcer la sécurité et le climat scolaire. À l'heure où les violences s'accroissent dans les collèges de par des jeunes en perte de repères et pour lesquels le système scolaire ne convient plus, cet outil prévoit un accompagnement de la parentalité et la possibilité pour tous les jeunes scolarisés dans un établissement labellisé d'accroître les découvertes de métiers à titre préventif pour lutter contre le décrochage, faciliter l'orientation avec des actions telles que des rencontres avec des professionnels de l'artisanat pour amorcer une montée en compétences et une prise de confiance par le travail qu'ils ont pu accomplir dans un cadre intergénérationnel.

Avec ses 400 métiers proposés avec ou sans qualification, la défense est également un vivier que les élus référents pourront, je l'espère, dynamiser dans ce projet.

Pour conclure, cela peut inclure un onglet sur la prévention de l'entrée dans le trafic de stupéfiants avec des sensibilisations sur les conséquences d'une consommation de stupéfiants avec des chiffres alarmants comme le démontre une étude que la consommation régulière de cannabis avant 18 ans multiplie par deux le risque d'apparition d'une schizophrénie qui montre également les effets désastreux de la drogue et/ou des condamnations sur la vie d'anciens consommateurs vendeurs : parentalité en prison, gestion entourage, famille, perspectives professionnelles.

Favorables sur le fond, nous trouvons regrettable qu'aucune ébauche de votre plan d'action que vous devez rendre avant le 31 mai ne soit proposée en annexe lors de ce conseil pour débattre des orientations choisies sur les grands objectifs qui articulent ce label.

**M. Alexandre COUCHOT.-** Je vais rebondir sur ce que vient de dire Monsieur Roche, il ne pourra qu'être d'accord sur l'action que mène actuellement le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin par rapport à la délinquance autour des stupéfiants.

Je voulais féliciter tous les acteurs qui ont permis d'arriver à l'obtention de ce label Cités éducatives et en premier lieu les services de l'État via le Délégué du Préfet, Monsieur Jamal Benzik. Je voulais aussi féliciter Monsieur Christophe Perrod pour l'Éducation Nationale, le principal du collège Lucie Aubrac qui a beaucoup œuvré pour l'obtention de ce label et qui sera *a priori* le chef de file pour l'installation de cette cité éducative.

Je voulais aussi saluer le remarquable travail de l'ensemble des élus, les deux maires Monsieur Boudjellaba et Monsieur Odo, et du parlementaire de la circonscription, Jean-Luc Fugit, qui est intervenu directement auprès du cabinet du Ministre Blanquer pour obtenir cette cité éducative.

45 cités ont été annoncées le 29 janvier et ce sont finalement 46 cités éducatives qui apparaissent.

Au travail maintenant pour l'éducation de nos jeunes !

**M. LE MAIRE.-** Vous avez bien fait de saluer ce travail partenarial qui est une première depuis très longtemps. Quand on se bat collectivement pour son territoire, on arrive à obtenir des choses sur le volet éducatif avec la cité éducative, mais il y a d'autres combats à venir notamment sur la question du REP+ parce qu'il y a des mobilisations d'enseignants et il ne faut pas opposer les deux dispositifs. Ce sont des combats qu'on doit mener à différents niveaux, nous en tant que collectivité territoriale, avec la ville de Grigny, et nos partenaires Éducation Nationale. C'est cette convergence de force qui fait qu'aujourd'hui il va y avoir des financements importants autour de l'éducation.

Monsieur Roche, je pense que vous avez fait une erreur d'interprétation de ce qu'est la cité éducative. Il ne faut pas tout mettre à la sauce sécurité, il y a des dispositifs pour cela qui s'appellent le CLSPD, on a des dispositifs qui traitent de cette question. Les partenaires qui seront autour de la table devront aborder les questions autour de la prévention, mais il faut que les choses soient à leur place. Nous avons mené un travail sur les questions de sécurité, travail collectif qui nous a permis d'avoir des policiers nationaux supplémentaires et il faut le saluer aussi. En tant que maire, je me bats auprès de l'État et de nos partenaires pour obtenir cela, mais il y a eu aussi le travail du député et du maire de Grigny et c'est grâce à cette convergence de force. C'est là où il faut sortir de nos dogmes respectifs, pour obtenir les choses il faut se battre collectivement parce que seuls on ne pourra pas réussir.

La cité éducative comme l'approche en termes de sécurité est de cet ordre : comment on travaille ensemble sur les projets, comment on les met en œuvre pour irriguer notre territoire, notre belle ville de Givors et pour la rendre encore plus belle ? Je salue personnellement les deux élus en charge du suivi de la cité éducative Monsieur Mermouri et Monsieur Rahmouni qui ont beaucoup œuvré et qui vont continuer, le gros du travail étant devant nous.

Merci pour ce beau travail.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ?

**M. Damien ROCHE.-** Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE.-** Non, s'il vous plaît, vous avez eu votre temps de parole, vous avez tout dit, je clos le débat.

Monsieur Roche, j'ai beaucoup de respect pour les conseillers municipaux, mais on n'est pas là pour faire du ping-pong. Vous avez eu une longue intervention autour de ce sujet, à partir de là quand je passe au vote, j'ai clos le débat et on passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER la mise en œuvre de la démarche de labellisation ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de labellisation ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**M. Antoine MELLIES.-** Ce que vous faites est illégal, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Vous avez pris la parole. Maintenant, vous voulez créer un incident, c'est votre souci.



## PACK JEUNESSE

**M. Gregory D'ANGELO.-** Ce pack jeunesse est un dispositif comprenant cinq aides financières que l'on s'est engagé à mettre en place en faveur de la jeunesse givordine. Il faut voir ce dispositif comme un contrat unissant les jeunes à la ville, en échange de ces aides nous allons demander à chacun d'entre eux de rendre service à la ville et à ses habitants en acceptant de faire, durant une journée, une action citoyenne, une mission d'utilité générale. Ils choisiront eux-mêmes parmi les missions proposées par les services de la commune ce qu'ils veulent faire en fonction de leur parcours ou de ce qu'ils envisagent de faire plus tard, ça peut être par exemple de l'accompagnement scolaire, de l'aide aux personnes âgées ou encore être encadrant dans un club sportif. Quand bien même ils n'auraient aucune idée ce qu'ils peuvent faire, nous allons leur faire découvrir la réserve civique et ce qu'elle propose pour qu'ils découvrent les bienfaits du monde associatif.

C'est quelque chose qui est très important pour nous parce que derrière ce pack jeunesse, il y a une volonté de les responsabiliser, de les aider à s'émanciper, à leur faire découvrir des personnes, des bénévoles qu'ils n'ont peut-être jamais rencontrés pour qu'ils prennent conscience que, quel que soit leur niveau d'étude ou l'origine de leur milieu social, chacun peut, à sa manière, s'impliquer pour la ville et que sa place compte tout autant que n'importe quel autre citoyen Givordin.

Ces aides sont toutes des engagements de notre programme. Nous allons prendre en charge la moitié du montant annuel de l'abonnement transport pour les étudiants de 18 à 25 ans qui prendront un double abonnement train/transport en commun pour se rendre à Lyon ou Saint-Etienne. Givors étant éloignée des facs, l'abonnement est cher comparé à ce que peuvent payer les autres étudiants métropolitains et pour nous, ce n'est pas normal, d'autant que Givors fait partie du Grand Lyon. En attendant l'arrivée du ticket unique promis par Monsieur Bernard en 2022-2023 qui sera bien moins coûteux et qui sera le même pour tous, on continuera à financer 50 % de cet abonnement.

Nous aidons les jeunes de 18 à 30 ans qui veulent s'installer dans un logement sur Givors en proposant de leur avancer une somme d'argent allant de 100 à 500 €, remboursable sur deux ans et sans intérêt ni frais de dossier. Cette aide peut au début faciliter l'installation de beaucoup de jeunes.

Nous mettons en place une prime au Bac pour récompenser et valoriser le mérite des lycéens surtout en ces temps compliqués où on ne mesure pas assez les conséquences désastreuses qu'a le confinement sur notre jeunesse, période censée être les plus belles années d'une vie. La prime va de 30 € pour un Bac sans mention et peut aller jusqu'à 150 € pour la mention très bien.

Nous finançons 150 € d'aide au permis B pour les jeunes de 15 à 20 ans qui passent la conduite accompagnée et le permis de conduire, à condition de s'inscrire dans une auto-école givordine. Nous avons contacté ces auto-écoles et nous envisageons de conventionner avec elles pour faciliter encore plus l'accès à la conduite, on peut commencer à passer le code à 15 ans et demi.

Et pour celles et ceux qui veulent travailler avec des enfants, nous accordons 150 € d'aide à la formation BAFA pour les 17-20 ans.

Tous les jeunes Givordins habitants notre ville depuis un an ont droit à ces aides, sans condition de ressources. Les cinq aides sont cumulables et peuvent s'ajouter à des aides déjà existantes sauf celle au transport qui ne peut pas être cumulée avec le fonds d'aide aux jeunes.

La prime au Bac étant une récompense et l'aide au logement étant une avance et non pas une bourse, nous ne demanderons pas de contrepartie.

L'aide au transport entrera en vigueur en septembre 2021, les quatre autres aides seront mises en place d'ici quelques jours après validation par la préfecture. Les démarches à effectuer par les jeunes ou leur famille se feront au point information jeunesse et ces aides seront détaillées dans le prochain numéro Le Givordin qui paraît en avril.

**M. Antoine MELLIES.-** Monsieur le Maire, je reprends la parole par rapport à votre petit incident de la délibération précédente. Je suis désolé, mais vous ne pouvez pas interdire de prendre la parole, il n'y a pas de temps de parole délimité. Certes, vous pouvez nous inviter à clore les débats, mais par rapport à votre discours on a le droit de reprendre la parole. Rien ne l'interdit dans le règlement intérieur, ce que vous faites est illégal. D'ailleurs, je ne sais pas si c'est vous ou d'autres élus de l'opposition qui, à l'époque, avaient fait annuler certains règlements intérieurs qui avaient inscrit un temps de parole. Vous faites l'inverse de ce que vous avez fait quand vous étiez dans l'opposition.

Vous intervenez pour expliquer la vie à Monsieur Roche alors que j'ai l'impression que vous n'avez pas lu le dossier sur la cité éducative. Que nous reprochez-vous, qu'on ait des biais ? Mais c'est vous qui en avez un. Monsieur Roche est intervenu sur tous les dispositifs du label Cités éducatives d'ailleurs même Monsieur Couchot qui connaît bien ce dossier a rebondi sur ce qu'il a dit. Et dans la présentation des priorités de la cité éducative, il est question de sécurité et de climat scolaire avec des expérimentations à Vénissieux, Saint-Fons notamment pour promouvoir des actions de médiation scolaire dans les établissements pour une meilleure responsabilisation aux verbalisations, un meilleur règlement des différends voire de prévention des rixes, il n'a dit rien de plus rien de moins.

Ensuite, vous nous expliquez qu'on veut parler du tout sécuritaire, mais on a une deuxième priorité, tout a été dit au tout début pour toutes les actions proposées par cités éducatives, prévention des conduites à risques, avec un repère santé qui va mener des actions de prévention en matière d'addiction, de lutte contre les drogues et les conduites addictives. C'est marqué dans le label cités éducatives que vous n'avez sans doute pas lu, Monsieur le Maire, parce que c'est vrai que ce n'est pas vous qui êtes à la manœuvre dans cette affaire.

Vous ne voulez pas qu'on reprenne la parole sauf que vous faites une attaque directe contre Monsieur Roche, ce n'est pas la première fois d'ailleurs, je ne sais pas ce que vous avez contre lui. Il dit qu'on va voter pour, que ce label est plutôt bien, on détaille des aspects de ce label et vous nous accusez d'être dans le tout sécuritaire.

Mais il se passe quoi à Givors en ce moment au collège Wallon, au collège Lucie Aubrac ? Il n'y a pas de violence, il n'y a rien, il ne faut pas dire les choses ?

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas d'éducation ?

**M. Antoine MELLIES.-** Vous êtes en train de dire qu'au final ce qui passe, ce n'est pas si grave ?

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas dit cela, mais d'un autre côté vous êtes en train de dire que les 550 élèves du lycée Aubrac sont tous des délinquants.

**M. Antoine MELLIES.-** Qui a dit cela ?

**M. LE MAIRE.-** Vous, à l'instant apparemment.

Vous voyez, le biais est facile à prendre. Ne faites pas supporter aux jeunes Givordins...

**M. Antoine MELLIES.-** Mais personne ne fait supporter, les premières victimes sont les élèves eux-mêmes. Il n'y a pas eu de manifestations pour le classement du collège Lucie Aubrac en REP+ et pour le classement du collège Paul Wallon en REP ?

Pourquoi reprochez-vous à Monsieur Roche de parler des actions prévues dans le label cités éducatives ?

**M. LE MAIRE.-** Je dis simplement que vous prenez des biais à chaque fois sur un biais sécuritaire et j'aimerais que vous élargissiez vos approches. Maintenant c'est un choix.

**M. Antoine MELLIES.-** Monsieur Roche a parlé de l'artisanat, de la défense, de la question des réseaux sociaux, de la pédagogie et vous avez fait une fixette parce qu'il parle d'un label que vous ne connaissez pas.

Cela fait une très bonne transition avec la délibération sur le pack jeunesse. Quand on vous écoute, il faut tout compartimenter : il y a les actions pour les jeunes, la question cité éducative, les subventions pour les associations alors qu'en réalité il faudrait avoir une vision globale et la question de la sécurité ou de l'apaisement du climat scolaire devrait faire partie de votre priorité parce que ça fait l'actualité et ça ne donne pas une bonne image de notre ville.

Merci de me permettre de rétablir les choses et de vous rappeler que vous avez, certes, la police de l'assemblée, mais vous ne pouvez pas censurer les conseillers municipaux *a fortiori* ceux de l'opposition.

Sur le pack jeunesse, nous sommes plutôt favorables à ce qu'a détaillé Monsieur D'Angelo parce que ça répond à un besoin notamment sur le BAFA, le permis de conduire, sur le transport scolaire, mais là encore c'est dommage parce que plutôt que d'intégrer une palette d'aides qu'on va mettre en œuvre pour nos jeunes, on aurait pu l'intégrer dans une vraie révolution en matière d'implication de la jeunesse. Vous avez parlé de l'extraordinaire mobilisation des couturières givordines et je lis des témoignages : « en participant à cette action en ces temps difficiles, j'ai tout simplement voulu aider mon prochain ». On aurait pu se servir de ce dispositif pour mettre en place un dispositif « tu donnes tu reçois » et ne pas déterminer un panel d'aides et marquer sur la fin qu'en contrepartie on demande 7 heures de bénévolat. On aurait pu faire quelque chose de plus construit, pour le coup je rejoins Monsieur Decourselle, cela aurait mérité d'associer plus tous les élus du conseil municipal pour faire des propositions. Nous avons plein d'idées et on aurait pu muscler cela pour en faire un vrai dispositif incitant nos jeunes à participer à la vie collective, à s'engager dans les associations, dans la réserve civique et sur des projets d'intérêt général. 7 heures pour compenser ces aides, je ne trouve pas cela suffisant. On aurait pu réfléchir à quelque chose de plus ambitieux et surtout, de décloisonné.

Ce pack jeunesse a un lien avec le label Cité éducative, avec les conventions d'objectifs et de moyens qu'on veut mettre en place auprès de nos clubs et de nos associations.

Évidemment, nous voterons pour, mais cette délibération va à mon sens passer à côté non pas parce qu'elle ne va pas apporter une aide concrète aux jeunes givordins, c'est une réalité, mais parce qu'elle ne permettra pas d'être un levier pour inciter nos jeunes à s'engager dans leur cité dans notre commune à Givors et faire de Givors une ville à l'avant-garde en matière d'implication de nos jeunes au service de projets d'intérêt général.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Tout à l'heure on a délibéré sur une aide à la Mission Locale dont le public est les 16-25 ans, évoquant des éléments qui sont confondus dans cette tranche d'âge. Pour y voir clair et ne pas avoir de saupoudrage, il faut essayer de mettre de la cohérence dans les structures et ne pas multiplier les dispositifs sans fin. Et il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de doublon dans les aides.

J'attire votre attention sur la vigilance et la cohérence dans la mise en place de ces dispositifs, il faut un pilote dans l'avion, une coordination sur les axes pour ces tranches d'âge.

**M. Loïc MEZIK.-** C'est un dispositif sur lequel nous travaillons avec mes collègues Monsieur D'Angelo, Monsieur Kheddache et le service jeunesse depuis un certain temps. C'est un dispositif inédit donc potentiellement amené à évoluer. On peut se dire qu'on peut compter sur vous pour le faire évoluer dans le bon sens sur certaines choses qu'on aurait pu oublier.

Nous le construisons depuis au moins six mois, on ne peut donc pas dire qu'on a pensé à tout, mais on a quand même assez débroussaillé tous les dispositifs.

Quant aux aides déjà existantes, on s'est renseigné, il est bien marqué dans la délibération que les aides que la municipalité va apporter à nos jeunes ne se substituent pas à l'existant, hormis pour le fonds d'aide aux jeunes.

Le but avec ce pack jeunesse est d'accompagner le jeune dans sa recherche d'emploi notamment avec la MIFIVA, dans sa construction en tant que citoyen et il nous est apparu que 7 heures, et nous avons eu de vifs débats, on n'était pas toujours d'accord, c'est le minimum. Cela peut paraître peu,

mais c'est surtout pour accompagner le jeune à faire plus derrière. D'où le travail du service jeunesse et de l'ensemble de nos services qui vont devoir travailler en transversalité et quand le jeune fera sa mission, il s'agira de l'amener à la continuer. Et si le jeune est déjà dans une association sportive, au niveau associatif le travail est déjà fait, mais s'il n'y est pas et qu'il fait une mission dans une association, on peut le pousser à continuer cette action. Le but est d'accompagner le jeune. Cela peut paraître peu, on peut en débattre, mais on impulse la chose pour donner envie aux jeunes de s'intégrer dans les structures associatives givordines et de construire leur citoyenneté.

**M. LE MAIRE.-** L'esprit de cette délibération est de donner de l'autonomie et de favoriser l'insertion sociale pour nos jeunes à travers différentes voies :

- mobilité : pouvoir passer un permis et accéder au transport en commun pour un même coût qu'un étudiant lyonnais ;

- formation : BAFA pour travailler ;

- décohabitation : essayer de prétendre à un logement et avoir une aide à l'installation ;

- études : soutenir tous ceux qui ont envie de réussir dans leur scolarité. C'est symbolique si un jeune a le Bac, selon sa mention il aura une prime.

Ce pack jeunesse, c'est près de 100 000 € que nous avons fléchés dans ce dispositif pour la jeunesse givordine.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER la mise en place du Pack Jeunesse ;
- de FIXER les montants des aides conformément à la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

*Sortie de Monsieur Mathey*

*Présents : 29 - Procurations : 2 - Absents : 2*

**N°15**

## **DISPOSITIF « MON PREMIER EMPLOI » 2021**

**M. Foued RAHMOUNI.-** On a évoqué de manière un peu abusive notre approche compartimentée des choses alors qu'au contraire il faut voir l'ensemble de notre action municipale comme étant un ensemblier plus large où toutes les pièces du puzzle s'emboîtent les unes aux autres avec un objectif commun.

Dans notre volonté de structurer notre action dans le champ notamment de l'emploi et de l'insertion de manière plus énergique, je vous soumetts le projet de délibération suivant.

Dans notre approche globale, nous avons et allons réfléchir à introduire des clauses sociales et des clauses d'insertion dans nos marchés publics, conventionner notre action en lien avec la maison métropolitaine d'insertion et d'emploi, candidater à l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, augmenter l'enveloppe dévolue aux chantiers jeunes et aux chantiers d'insertion sur notre commune, renforcer le partenariat notamment avec les bailleurs sociaux via l'utilisation qu'ils font de l'exonération de taxe TFPB, conventionner avec les structures d'insertion par l'activité économique comme les Potagers du Garon, ICAR ou encore les brigades nature.

Comme cela a été évoqué par mon collègue Monsieur D'Angelo, avec la crise économique que nous traversons, les jeunes sont toujours plus exposés à la précarité et à la pauvreté du fait de difficultés d'insertion dans le monde de l'emploi. C'est pourquoi ce dispositif présente une pertinence véritable car il permettra à 25 jeunes givordins de se frotter au marché du travail pour la première fois : faire un CV, préparer un entretien, le passer et surtout avoir une première expérience dans le monde de l'entreprise ou plutôt pour le coup dans le monde d'une administration publique.

C'est pourquoi nous demanderons aux Givordins intéressés pour obtenir ces emplois, en plus d'un CV et d'une lettre de motivation, de nous présenter leur projet professionnel, d'étude, de formation pour que collectivement on puisse juger de la pertinence de retenir telle ou telle candidature dans une logique d'insertion durable sur le marché de l'emploi.

Chers collègues, je vous demande d'approuver la création de 25 emplois non-permanents.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Il me semble que ce dispositif était déjà mis en œuvre l'année dernière et il y a deux ou trois ans alors que Monsieur Rahmouni nous dit que c'est nouveau.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas ce qu'il a dit, on a complété le dispositif. On met les jeunes dans une dynamique de projet personnel et professionnel pour qu'ils soient embauchés par ailleurs. Ce n'est pas uniquement 24 heures hebdomadaires sur deux semaines, on a augmenté le nombre d'emplois (25 contre 20) et on accompagne dans une approche globale. Nous avons la volonté d'accompagner nos jeunes dans une dynamique de projet personnel et professionnel, ce n'est pas uniquement un job d'été.

**Mme Christiane CHARNAY.-** On avait appelé ça « job d'été », mais c'est un premier emploi dans l'institution, ils travaillent deux semaines. Vous avez ajouté le côté insertion sauf que ces jeunes reprennent souvent leurs études après.

Mais je voulais signaler que ce dispositif existait déjà.

**M. LE MAIRE.-** On l'a complété et amélioré.

**M. Foued RAHMOUNI.-** Il s'agissait d'un dispositif intéressant, je tiens à vous rassurer, Madame Charnay, dans ce que vous avez entrepris tout n'est pas à jeter, il y avait des choses plutôt pas mal. Ce dispositif en fait partie, nous avons décidé de le recalibrer, l'améliorer et le peaufiner et on y ajoute une condition, demandant aux Givordins intéressés de nous présenter pourquoi cette première expérience s'inscrit dans une volonté plus large dans le cadre de leur projet d'études, de formation ou d'insertion sur le marché de l'emploi.

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER la création de 25 emplois non permanents d'adjoints techniques, d'adjoints administratifs ou d'adjoints d'animation pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour les mois de juillet et d'août 2021

*Retour de Monsieur Mathey*

*Présents : 30 - Procurations : 2 - Absent : 1*



N°16

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON (ALEC) POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES**

**Mme Nabiha LAOUADI.-** Comme vous le savez, nous avons sur notre commune un patrimoine dans un état déplorable et beaucoup de copropriétés sont en souffrance financière et thermique, notamment au niveau des charges que nos concitoyens payent pour se chauffer. Nous avons pris attache auprès de l'agence locale de l'énergie et du climat et de l'association Soliha afin de mettre en place un partenariat avec ces associations pour créer des permanences et accompagner les Givordins dans le montage de leur dossier.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

### **DÉCIDE**

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention tripartite avec SOLIHA et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon visant à faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages ;
- D'ACCORDER une subvention d'un montant total de 16 500 €, répartis en 12 500 € pour SOLIHA et 4 000 € pour l'ALEC, pour l'année 2021 ;
- DE DIRE que les dépenses correspondantes en fonctionnement sont inscrites au budget primitif au chapitre 65.

N°17

## **MISE EN ŒUVRE DU PRE-PAIEMENT – TARIFICATION ET REGLEMENTATION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

**M. Azdine MERMOURI.-** Cette délibération a pour objectif d'instaurer le pré-paiement pour certains services municipaux, entre autres la restauration scolaire, le périscolaire, l'extrascolaire dans un premier temps, ce service de pré-paiement ayant vocation à être étendu par la suite.

L'objectif est multiple et dans un premier temps de faciliter les démarches des usagers qui auront la possibilité via un portail web de faire leurs réservations et paiements directement sans se rendre au service à la famille.

Il est prévu un accompagnement de la mairie pour les personnes qui seraient en difficulté ou qui n'auraient pas accès à des outils numériques pour faire ces démarches. Le service est toujours disponible en mairie.

Dans le cadre de cette délibération, on en profite pour rendre gratuit le transport scolaire entre Montrond et l'école Joliot Curie, service que l'on veut rendre à nos jeunes ; ce service coûtait environ 2 000 € à la commune et c'est un effort supplémentaire à destination de nos jeunes.

J'attire votre attention sur le prix de la cantine, 12,28 €, prix de revient à la commune pour un repas. Il est en augmentation cette année de 2 € pour améliorer la qualité des repas.

La partie réglementation n'a pas évolué pour le moment.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Sur cette partie réglementaire, vous auriez dû regarder, des choses ne vont pas. Je lis simplement l'article 9 de l'encadrement : « sous l'autorité de madame le maire »,

certaines choses ne sont pas du tout au goût du jour. On est en période de crise sanitaire et à aucun moment on n'en parle dans le règlement, ni la position des parents ni des éducateurs. C'est un document martyr.

Il n'y a pas de préambule sur la laïcité, la discrimination, pas de référence à l'article 551-1 du code de l'éducation qui encadre tout ce qui est scolaire. C'est sûr que je ne voterai pas ces deux règlements.

Sur le fond, nous sommes d'accord pour l'accompagnement des enfants, mais ça, c'est un brouillon et le rédacteur doit s'interroger. Si c'est une duplication de ce qui a été fait avant, dont acte, mais relisez les règlements avant de nous les soumettre.

**M. Sébastien BERENGUEL.-** Vous nous proposez de valider la tarification et l'évolution des règlements intérieurs de la restauration scolaire et des services du périscolaire. La poursuite d'une tarification progressive indexée sur le quotient familial est rassurante pour un service public municipal essentiel qui doit rester abordable pour toutes les familles.

Vous avez décidé de mettre en place un pré-paiement pour les prestations du restaurant scolaire et du périscolaire, c'est une décision de gestionnaire et non pas politique. Humainement, en revanche, ce choix présente des travers que je n'approuve pas. Les difficultés passagères d'une famille vont rejeter des enfants du restaurant scolaire au vu des autres élèves avec le risque de discrimination sociale. Nous ne pouvons pas prendre ce risque pour une prestation prioritaire pour nos enfants.

Par ailleurs, à lire le règlement il suffit de se connecter sur le portail dédié à cet usage, de réserver et payer sa prestation, cela sous-entend que vous supprimez les règles de priorité existantes et que vous ouvrez à tout le monde. Nous ne sommes pas dans un monde idéal et le nombre de places n'étant pas extensible, les premiers connectés seront les premiers servis, ce qui m'interroge. Vous allez au-devant de nombreuses réclamations et de tensions que les services auront à gérer face à des injustices. Qu'avez-vous prévu face à cette situation prévisible ?

J'approuve la tarification en place, mais je voterai contre cette délibération avec un système de pré-paiement source d'injustices inacceptables.

**M. LE MAIRE.-** Avec le pré-paiement, on améliore le service public et à travers cette question du pré-paiement, le règlement n'a pas changé. La seule chose qui a changé, le seul tarif des services qui a été modifié, c'est la gratuité de la navette scolaire entre le plateau de Montrond et Joliot Curie sinon tous les tarifs n'ont pas changé.

C'est une adaptation du service public, on ne fait pas un règlement intérieur pour une crise sanitaire, on n'y a pas touché. Là, on dit juste qu'on propose un service différent, qui est une autre approche et on améliore notre service public. C'est aussi une manière pour les familles qui le souhaitent, à travers le portail famille, de commander les repas, pour beaucoup c'est plus facilitant que de venir en mairie et d'avoir au service à la famille des fonctionnaires qui sont là à attendre. On améliore ce service, cela permet plus d'autonomie pour les familles qui le peuvent et celles qui ne le peuvent pas seront accueillies au service à la famille par les agents le plus normalement du monde.

Bien évidemment, on pense qu'il y aura une petite période de rodage, on l'a prévue avec les services, on sait très bien qu'il risque d'y avoir quelques couacs, mais sur la question de la solidarité on a renforcé le volet social du CCAS, les familles en difficulté auront le canal classique comme cela se fait partout ailleurs, le CCAS, pour être accompagnées. On améliore le service avec le pré-paiement parce qu'il y a eu beaucoup d'impayés par le passé, aujourd'hui on vient le rectifier et on améliore le service pour un bon nombre de familles pour faire ces démarches de chez elles le plus normalement du monde.

Quant à la tarification, elle n'a pas changé quand bien même le coût de la restauration est plus élevé parce qu'on voulait améliorer sensiblement les repas proposés à nos enfants et à nos anciens. Ce n'est pas anodin. Augmenter de façon significative le coût des repas est une charge supplémentaire pour la commune, pas pour les familles. C'est un engagement pour une meilleure alimentation, on a

demandé au prestataire 50 % de bio. Ce sont ces petits détails qui améliorent le service aux Givordins et pour le service municipal, cela permet de faire faire des tâches plus intéressantes à nos fonctionnaires.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Je remplis mon rôle de conseiller municipal, je lis les documents que vous nous transmettez, je n'ai fait que des observations, prenez le temps de lire ce règlement, vous verrez qu'il y a matière à dire.

**M. LE MAIRE.-** Et vous faites bien pour les remarques. Notre volonté a toujours été de transmettre l'ensemble des documents, corriger ces erreurs fera partie des améliorations à faire et je salue le fait d'avoir regardé ces documents. Vous portez un intérêt à la chose publique et un intérêt aux services et aux délibérations que nous vous présentons. La volonté de cette majorité est de transmettre tous les documents, on n'en cache pas sous le tapis.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Une précision, je lis : « le paiement validera la réservation et un usager présentant un retard de paiement devra régulariser sa situation avant de procéder à toute nouvelle réservation », mais on ne va pas laisser des enfants sur le carreau ?

**M. LE MAIRE.-** Non, j'ai répondu à travers le CCAS.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Vous recevrez les familles dès qu'elles ne pourront pas payer.

**M. LE MAIRE.-** Il y aura tout l'accompagnement social.

**M. Azdine MERMOURI.-** En effet, les personnes en difficulté qui auront des créances seront accompagnées, aucun enfant ne restera sans avoir accès à la cantine.

Quant à la remarque du premier arrivé premier servi, c'est faux. L'actuel fonctionnement en place est maintenu malgré ce système. Les personnes qui aujourd'hui bénéficient de dérogations pourront toujours procéder de la même manière en se rendant directement dans les services en mairie pour faire leur réservation.

Et concernant le règlement, j'ai vu les coquilles aussi, mais on préfère y aller en plusieurs étapes ; ce règlement demande à être amélioré, mais pour ce faire il faut que l'on puisse accompagner les familles. On n'a pas voulu le faire à la hâte, aujourd'hui on change l'outil technologique et dans un second temps le règlement sera revu et amélioré, en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants.

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix pour, 1 voix contre (Monsieur BERENGUEL) et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur DECOURSELLE ; Madame BECCARIA) :**

#### **DÉCIDE**

- D'ADOPTER les nouveaux tarifs et les modalités de paiement qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour le transport Montrond, à savoir la gratuité, et à compter du 3 mai 2021 pour tous les autres ;
- D'ADOPTER le règlement de la restauration scolaire, qui rentrera en vigueur à compter du 3 mai 2021 ;
- D'ADOPTER le règlement des activités périscolaires, qui rentrera en vigueur à compter du 3 mai 2021.

**CIMETIERES COMMUNAUX – REVISION DES TARIFS FUNERAIRES**

**Mme Sabine RUTON.-** Il est tout d'abord demandé d'abroger la taxe de dispersion des cendres fixée par délibération à 25,50 € et de maintenir les tarifs en vigueur des concessions traditionnelles et des columbariums.

Nous demandons par ailleurs l'autorisation de la mise en vente de quatre concessions funéraires échues afin de minimiser pour les Givordins les travaux nécessaires à la reprise et la gratuité des inhumations en terrain commun pour une période de cinq ans.

**Mme Edwige MOIOLI.-** Concernant les deux cimetières sur notre commune, celui de Bans et celui situé dans la montée de Badin sur les hauts de Givors, j'aimerais, Monsieur le Maire, que vous m'expliquiez pourquoi le tarif des columbariums est le même que des concessions traditionnelles alors que la crémation est censée être beaucoup moins chère que l'inhumation. Nous savons que lors de la perte d'un de nos proches, les frais funéraires sont exorbitants, près de 6 000 € de frais d'obsèques. Et pourtant, dans la douleur, les foyers même modestes veulent rendre le meilleur hommage possible.

À ce jour, les deux cimetières ne sont pas très bien entretenus, lors du recueillement sur les sépultures de nos défunts ou aux abords de certaines allées, nous constatons que l'enrobé aurait besoin d'un rafraîchissement et que les mauvaises herbes devraient être enlevées. Même remarque concernant l'entretien des concessions perpétuelles. Quels investissements envisagez-vous pour améliorer l'entretien de nos deux cimetières ?

**M. LE MAIRE.-** Je crois que 400 000 € d'enrobé ont été investis sur trois-quatre ans sur le cimetière Badin.

Les services municipaux n'utilisent plus de produits phytosanitaires, mais un traitement manuel.

Je n'ai pas l'information par rapport à Bans, je regarderai s'il y a une distinction entre les deux cimetières, nous vous apporterons une réponse.

Par ailleurs, je suis d'accord avec vous, en effet les Givordins ont peu de revenus, c'est un moment important, la commune c'est de la naissance à la mort, il faut aussi parler de ces choses-là et accompagner au mieux nos concitoyens sur ces aspects funéraires. Ce n'est pas simple d'en parler, mais il faut le faire parce que c'est notre dernier acte sur terre. Cette délibération vise à réduire les coûts, notamment avec une tarification des concessions qui est l'une des moins élevées de la Métropole. Et on instaure la gratuité de la dispersion des cendres, certes ça n'était pas cher et ça n'était pas si appliqué que cela. Enfin, parce qu'on sait que ça coûte cher, on donne la possibilité de réutiliser des caveaux pour réduire le coût des obsèques.

Tout cela participe au maximum à faire en sorte que les familles Givordines modestes puissent faire du mieux et nous les accompagnons. On accompagne tout le monde, c'est important pour nous. Et c'est ce que nous avons voulu exprimer.

**Mme Solange FORNENGO.-** Cela m'a échappé à la lecture de la délibération concernant le coût du columbarium, je suis sensible à la remarque qui a été faite.

Et quand on a évoqué la facture concernant le revêtement du cimetière, ça m'a fait *tilt*, à l'époque je m'étais élevée contre l'utilisation de ce revêtement, cet infâme goudron noir dans les allées du cimetière et j'espère que si nous envisageons la valorisation de ces lieux, nous procéderons autrement.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons y travailler.

**M. Fabrice NOTO.-** Pourquoi ne pas faire la gratuité des caveaux ? On prône la gratuité pour un enterrement digne à la France Insoumise, comme la cantine pourrait être gratuite d'ailleurs. Il faudrait travailler là-dessus.

**M. Antoine MELLIES.-** Il y a un problème de place dans les cimetières et les concessions perpétuelles, c'est fini. On est sur des concessions à durée limitée et la tarification est là aussi parce qu'il faut choisir. Il y a de plus en plus de crémations, on est à 50-50 crémations-inhumations en France, mais tout ne peut pas être gratuit. Qui paierait au final ?

Vous allez me dire les actionnaires, les grands patrons, la finance internationale, mais en l'occurrence la finance internationale à Givors, ce sont les contribuables givordins. On ne parle pas là de la taxe sur les transactions financières, de la fin du mois/fin du monde, on parle des contribuables givordins et si vous mettez de la gratuité, ce sont eux qui vont payer.

**M. LE MAIRE.-** Cela peut s'entendre, ça peut être un choix qui n'a pas été fait. Ça peut être en débat, je ne ferme pas la porte.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**DÉCIDE**

- D'ABROGER les délibérations n°3 du 29 janvier 2013, n°10 du 27 juin 2017 et n° 14 du 11 mars 2019 et toute autre délibération fixant des tarifs funéraires ;
- D'ADOPTER l'ensemble des tarifs suivants relatifs aux opérations funéraires :
- Concessions traditionnelles pleine terre et caveaux

• Durée	• Tarifs
• 15 ans	• 310 €
• 30 ans	• 610 €

• Columbariums

• Durée	• Tarifs
• 15 ans	• 310 €
• 30 ans	• 610 €

• Concessions échues

• caveau	• Tarifs
• caveau 2 places	• 800 €
• caveau 3 places	• 1 200 €
• caveau 4 places	• 1 600 €
• caveau 6 places	• 2 000 €

- À ces tarifs s'ajouteront, le coût de la concession du terrain.



- Placement en caveau provisoire

• Droit d'entrée	• 10,20 €
• En plus le 1 <sup>er</sup> mois	• 12,24 €
• En plus le 2 <sup>e</sup> mois	• 15,30 €
• En plus le 3 <sup>e</sup> mois	• 25,50 €
• En plus le 4 <sup>e</sup> mois	• 33,60€

- Inhumations en terrain commun : gratuit pour une période de 5 ans.

## N°19

### DEBAT SANS VOTE SUR LES ORIENTATIONS DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) METROPOLITAIN

**Mme Dalila ALLALI.-** À travers cette délibération, il s'agit d'entrer le règlement local de la publicité dans le règlement local de la Métropole. Jusqu'à présent, 42 communes de la Métropole dont Givors disposent d'un règlement local et il s'agit d'entrer dans celui de la Métropole et de bénéficier de tout le travail qu'ils ont mené autour de la préservation de la qualité paysagère et urbaine, de la lutte contre la pollution lumineuse, le développement d'un cadre de vie apaisé, une harmonisation réglementaire pour une équité territoriale.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des orientations générales du règlement local de la Métropole de Lyon.

**M. LE MAIRE.-** Nous prenons acte de la tenue du débat. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

#### DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE des orientations générales du Règlement Local de Publicité (RLP) de la Métropole de Lyon.

## N°20

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « SANS CROQUETTES FIXES » POUR LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS EN VUE DE LEUR STERILISATION

**Mme Audrey CLAUSTRE-PENNETIER.-** Suite au partenariat avec la Fondation SPA de Brignais et les cliniques vétérinaires locales dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'association « Sans croquettes fixes » afin d'encadrer les bénévoles dans leur collaboration avec la ville pour la mise en œuvre de la capture des chats errants.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Ça a déjà commencé ?

**M. LE MAIRE.-** Oui, l'opération a commencé le 15 mars sur le quartier Plaine Varissan.

**Mme Audrey CLAUSTRE.-** La campagne a commencé le 15 mars, deux chats ont été attrapés pour des soins et quatre à cinq chattes ont été stérilisées.

**M. Fabrice RIVA.-** Avez-vous pris au préalable un arrêté pour autoriser le piégeage des chats, motivé par la salubrité publique ?

**M. LE MAIRE.-** J'ai signé un arrêté, je vous le transmettrai.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

### **DÉCIDE**

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'association Sans croquettes fixes pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur les lieux publics de la commune et de prendre toute décision concernant son exécution.

**N°21**

## **ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION AMPLY**

**Mme Solange FORNENGO.-** Cette délibération a pour objet de permettre l'adhésion de la commune à l'association Amply, association utilisée par la médiathèque comme beaucoup d'autres médiathèques de la région et qui permet d'avoir accès à des artistes, d'organiser des concerts, de trouver des musiciens.

Cette association ne bénéficie d'aucune subvention et l'adhésion de la ville est un acte de soutien à cette association. Cette adhésion nous revient à 50 €, pris sur le budget de la médiathèque.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER l'adhésion à l'association Amply ;
- DE VERSER la cotisation à l'association Amply pour un montant annuel de 50 euros.

**N°22**

## **RECONSTITUTION DU FONDS DU POINT-LECTURE DES VERNES**

**Mme Solange FORNENGO.-** Le point lecture des Vernes est situé dans le local et accueille différentes activités culturelles. Ce local a été l'objet de deux incendies qui ont beaucoup impacté son fonctionnement. Le fonctionnement a repris, mais avec des documents et du mobilier qui n'est pas adéquat et en tout cas dégradé. La présente délibération a pour objet de présenter le budget de financement de rénovation de ce point lecture.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** Évidemment, une bibliothèque doit avoir des livres, je me demande si on est obligé d'avoir ce type de délibération en conseil municipal. L'heure tourne, il est bientôt minuit, merci de nous informer de ceci, mais je pense qu'on pourrait s'épargner certaines délibérations.

**M. LE MAIRE.**- Madame Beccaria, pouvez-vous dire à Monsieur Decourselle que sur le plan juridique c'est une obligation ?

**Mme Valérie BECCARIA.**- Monsieur Decourselle voulait dire qu'on pourrait peut-être équilibrer les délibérations sur différentes séances. On peut imaginer avoir des séances plus souvent avec moins de sujets. Il y a peut-être des choses à revoir sur la temporalité.

**M. LE MAIRE.**- Il faut peut-être être plus concis et plus efficace.

Cette délibération vise à avoir du mobilier et des livres au Cœur du quartier des Vernes, elle a toute son importance. On peut regarder les choses par le détail, mais elles ont toute leur importance pour nos concitoyens.

**Mme Solange FORNENGO.**- Si je peux intervenir, au risque de prendre encore quelques minutes, la question de fond est de savoir si ce type de délibération doit être présentée au conseil municipal, la réponse est clairement oui. Personne n'a de temps à perdre, sinon on s'en dispenserait.

Et je trouve dommage de poser cette question du temps qui nous impacte tous ici à partir de questions purement culturelles.

**M. LE MAIRE.**- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Merci, c'est aussi ça la démocratie, donner de son temps pour nos concitoyens.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER le plan de financement tel que précisé ci-dessus.

**N°23**

## **REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE NAUTIQUE**

**M. Loïc MEZIK.**- Cela concerne la piscine où les travaux ont commencé depuis quelque temps.

La précédente majorité avait un projet concernant la piscine, il était urgent de rénover l'entrée et les vestiaires pour les remettre aux normes y compris en termes de sécurité et d'accès handicapés. Par ailleurs, vous en parliez tout à l'heure, Madame Charnay, il y avait un projet d'étage avec hammam, jacuzzi, espace bien-être et la nouvelle équipe municipale a souhaité revoir ce projet. En effet, il nous est apparu que l'objectif prioritaire de la piscine est que nos jeunes apprennent à nager principalement et non pas qu'il y ait un espace bien-être, sachant que des professionnels sur Givors proposent des espaces de bien-être et qui avant même la crise actuelle avaient beaucoup de mal à remplir leur planning. Nous nous sommes interrogés sur l'incohérence de ce projet.

En l'occurrence, la modification de l'AP/CP permettra une économie d'au minimum 500 000 €.

**M. Antoine MELLIES.**- Quand j'ai vu ces deux délibérations qui suivent, 23 et 24, je peux entendre votre argument, mais j'ai l'impression qu'il y a un autre argument que vous n'avez pas évoqué, à savoir qu'il faut faire des économies sur cette AP/CP concernant la restructuration du centre nautique par rapport au fait que les dépenses vont exploser sur la restructuration du centre commercial des Vernes. Dans la prochaine délibération, on va être à plus de 1 135 000 €.

Vous nous dites que ça fait des économies, mais vous n'êtes pas allés les chercher sur le centre commercial des Vernes où on a une explosion de la dépense concernant l'opération.

Nous en avons déjà discuté, mais j'ai le sentiment que, parce qu'on va faire un projet qui coûte énormément d'argent à la ville concernant le centre commercial des Vernes, il va falloir ratiboiser sur d'autres opérations comme le centre nautique. J'ai du mal à me dire qu'il n'y a pas un lien.

**M. LE MAIRE.-** Et pourtant il n'y a pas de lien.

**M. Antoine MELLIES.-** Quand on construit un budget, on l'équilibre et les dépenses sur certaines opérations ont un lien avec les économies sur d'autres.

**M. LE MAIRE.-** Permettez-moi...

**M. Antoine MELLIES.-** J'aimerais terminer mon intervention sans que vous me coupiez, permettez-moi de terminer mon intervention sans être coupé par le maire de Givors qui a du mal à respecter lui-même le règlement intérieur.

Je comprends ce que vous dites, l'objectif prioritaire est bien sûr d'apprendre à nager à nos enfants, maintenant à la piscine de Mornant par exemple ce type de prestation rencontre un véritable succès et du coup, pour bénéficier de ces activités de bien-être, il faudra aller à Mornant. Je comprends ce que vous dites, qu'il faut chercher peut-être à être plus sobre sur le plan de la dépense, mais quand je vois la prochaine délibération, j'ai du mal à me dire que c'est pertinent de dire qu'il faut faire 500 000 € d'économie quand je vois l'explosion du coût de l'opération du centre commercial des Vernes, à + 1 135 000 € par rapport aux dépenses déjà affectées.

**M. LE MAIRE.-** Si on avait voulu être malhonnêtes, on aurait mis une AP/CP dans ce conseil et l'autre au conseil suivant. Nous sommes transparents et honnêtes dans la démarche. Ce qu'on a dit sur le budget, vous y voyez ce que vous voulez, mais nous sommes transparents. On dit que pour la piscine on ne souhaite pas un tel niveau, pour nous c'est un lieu d'apprentissage à la nage qu'il faudra renforcer parce qu'il apparaît que nos enfants, du fait de la crise sanitaire, ont moins appris à nager. C'est l'axe fort sur lequel on souhaite s'engager.

Et, effectivement, des opérateurs privés (hammam, sauna et autres) sur la ville proposent un service, aux Givordins de profiter de ces services qui sont offerts par des entrepreneurs et des entreprises givordines. La ville n'est pas là pour tout faire et il nous semblait judicieux de revoir ce projet dans sa philosophie et dans son interprétation auprès des Givordins.

Et si j'avais voulu être un tantinet vicieux, j'aurais mis les deux AP/CP dans deux conseils municipaux différents et on aurait abordé les choses différemment. Là, on les pose l'une à côté de l'autre parce qu'on est transparent et on essaye d'être juste et honnête avec vous.

**M. Fabrice NOTO.-** Les enfants n'apprennent pas qu'à nager à la piscine, les familles ont le droit de se détendre aussi. En effet, des sociétés privées proposent ces services, mais ça coûte plus cher aux familles. Déjà que les familles givordines n'ont pas les moyens pour aller se détendre, beaucoup galèrent, il est normal de proposer un service de bien-être à tout le monde. Je suis pour le service public, pas pour le service privé.

C'est important d'apporter du bien-être aux Givordins.

**M. LE MAIRE.-** Vous savez que nous avons un sauna à la piscine de Givors dont l'accès coûte 5,60 € la demi-heure.

A une période, j'allais tous les dimanches matin nager à la piscine et il n'y avait personne et les seuls utilisateurs étaient les clubs, très peu de Givordins l'utilisent. Quand on rend un service, il y a des coûts de gestion et avec le Covid c'est encore plus compliqué à ouvrir, mais on va s'en sortir. Derrière cela il y a des coûts et il faut bien les répercuter, c'est aussi budgétaire.

Je veux bien entendre qu'il faut du bien-être, mais il faut faire des choix. Si on veut contrôler les coûts, avoir des coûts clairs et qui s'adressent au maximum de Givordins, il s'agit d'avoir une piscine loisir en été, éducative pendant la scolarité et dans ce cadre, je pense qu'on répond largement à

l'attente et aux besoins des Givordins. En revanche, il nous semble que la partie étage bien-être était un surplus incohérent par rapport à notre vision de nos concitoyens et de notre territoire.

**Mme Solange FORNENGO.-** Des améliorations sont apportées à cet équipement et c'est un bien, mais j'aimerais, Monsieur le Maire, que vous nous rappeliez le déficit de cet équipement dans notre fonctionnement et que vous nous disiez clairement combien il coûte à la ville. L'investissement que la collectivité fait est énorme.

Je voudrais aussi faire le point sur la comparaison établie par Monsieur Mellies entre l'équipement de Mornant et celui de la ville de Givors. À Mornant, c'est un équipement de la COPAMO, qui concerne plusieurs communes et qui a pris le cachet qu'il a actuellement dans une reconstruction à charge de la COPAMO. Je voulais attirer l'attention sur le fait que notre piscine givordine est ce qu'elle est, mais elle n'est pas située dans un lieu idyllique non plus. Elle date de l'ère Vallin, elle est à proximité de l'autoroute et faire de pareils investissements mériterait à terme d'avoir une réflexion permettant d'avoir un équipement d'une autre envergure dans un autre contexte. Peut-être à voir dans l'avenir.

**M. LE MAIRE.-** Je défends l'idée que notre piscine devienne métropolitaine, mais la Métropole ne court pas pour la prendre en gestion.

Pour l'instant on a fait une tranche : l'accessibilité et les casiers. Mais va arriver très prochainement la gestion des tuyauteries du bassin et là, ce sera autre chose en termes d'investissement, il sera assez lourd. La question aurait pu se poser de la raser et d'en faire une neuve, entre 15 et 20 M€, mais la précédente majorité a fait le choix de refaire complètement la partie accueil ; et on aura toute l'infrastructure de la piscine à repenser et à refaire très prochainement.

Le coût de la piscine est d'environ 1 M€ sur le budget communal pour un peu moins de 100 000 € de recettes.

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 25 voix pour et 7 abstentions (Madame CHARNAY ; Madame BRACCO ; Monsieur NOTO ; Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI) :**

#### **DÉCIDE**

- DE REVISER l'AP n°1108, relatif au projet de restructuration partielle du centre nautique ;
- DE DIMINUER l'enveloppe de l'AP n°1108 de 500 000 euros TTC ;
- DE DIRE que le montant de l'AP/CP est de 2 575 000 euros TTC ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement ;
- DE PRECISER que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

#### **N°24**

### **REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES**

**Mme Dalila ALLALI.-** Je commence par confirmer qu'il n'y a aucun rapport entre la délibération précédente et celle-ci.



Dans un premier temps, j'aimerais donner un sentiment, une vérité. Sur les délibérations que nous portons et qui ont été générées par l'ancienne majorité, celle-là en fait partie, on a un cafouillage à chaque fois assez extraordinaire. On perd un temps phénoménal à reprendre les projets et à les modifier.

Cela vous appartient, ce sont vos projets qu'on est obligé de reprendre et de retoquer. Pour la présente délibération, démocratiquement on s'est dit, on a un centre commercial qui a été construit dans les années 70 et qui n'a jamais eu de réfection et à un moment ou un autre, il va falloir travailler dessus. Nous sommes d'accord pour dire que ce projet est viable, fiable et qu'il faut le faire. Et on s'est dit qui de mieux, pour travailler sur ce centre commercial, que les gens qui sont à l'intérieur et qui chaque jour ont leur commerce et qui chaque jour viennent y travailler pour dire ce qu'ils ont envie d'avoir. Mais cela n'avait pas été fait et les commerçants ont été reçus un par un et jamais dans la concertation globale, si bien qu'on se retrouve à une première réunion de travail à laquelle on invite toutes les personnes qui font partie du centre commercial à nous donner leur avis sur les plans et sur ce qu'ils souhaitent à l'avenir et on s'aperçoit qu'un des commerces ne fait plus partie du projet, commerce à qui on avait dit : « ne vous inquiétez pas, vous serez partie prenante ». On ne voit pas pourquoi ces gens ont été écartés du projet, on a donc cherché à les réintégrer.

Raison pour laquelle il y a des coûts supplémentaires et pour gagner des mètres carrés dans ce but, on a dû retravailler toute la partie architecture et notamment avancer les arcades et éviter ce couloir sur le centre commercial.

Les budgets qui avaient été faits à l'époque avaient été sous-estimés, on a été obligé de les revoir à la hausse, raison pour laquelle aujourd'hui, on vous demande de pouvoir augmenter l'enveloppe de ce projet de 1 135 000 € parce qu'ils avaient été sous-évalués et que des gens avaient été oubliés.

Voilà le but de cette délibération.

**M. Sébastien BERENGUEL.-** Je vous remercie pour cette délibération très complète avec une annexe qui permet d'étudier ce dossier plutôt que de découvrir ce projet avec une projection de dernière minute en conseil.

J'étais content quand j'ai appris votre décision il y a quelques mois de retravailler le projet de restructuration du centre commercial et de services des Vernes. Je pense en effet que ce quartier mérite bien mieux qu'un projet monté à la hâte par le service urbanisme pour utiliser une subvention en attente et présenté en l'état par l'ancienne majorité.

L'absence de grand projet sur le quartier des Vernes depuis trop longtemps me fait dire que ce quartier était oublié au bénéfice de grands travaux pas toujours compréhensibles dans d'autres domaines. Je parle du passé, mais vous nous présentez une projection vers l'avenir et c'est bien ce qui m'intéresse.

Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, en toute franchise, comme l'ancienne majorité, vous n'avez fait qu'un bout du chemin. Sans vouloir me répéter, vous faites preuve d'une timidité et d'un manque d'ambition pour ce quartier. Pour bien le connaître et avoir discuté encore récemment avec des habitants, ce centre commercial mérite mieux que ce qu'ils ont appelé un nettoyage de façade. J'approuve entièrement l'augmentation de la place réservée aux services publics et la réintégration d'une boucherie supprimée sans concertation dans le projet initial. L'ancienne et la nouvelle majorité ont décidé d'engager une somme très importante, ce centre commercial n'a pas fait l'objet d'investissements importants depuis plusieurs dizaines d'années et hormis un bétonnage en règle de la place, ce lieu ne vit que grâce à l'attachement de ses habitants.

Pourquoi se précipiter alors que personne ne va revenir investir avant longtemps sur ce lieu ? Je propose une véritable réhabilitation de ce centre pour l'adapter aux nouveaux besoins et aux attentes des habitants, ainsi qu'une complète refonte de la place. Pourquoi ne pas réintégrer une surface alimentaire digne de ce nom pour une supérette pour développer une forme de distribution alimentaire comme celle proposée par l'association Vrac, une épicerie de gros ou solidaire ?

Pourquoi ne pas réduire ce bétonnage à outrance, végétaliser les abords, planter des arbres, aménager des espaces naturels ombragés pour se retrouver comme nos anciens l'ont connu ? Pourquoi ne pas prévoir des lieux de rencontre, des salles partagées ou associatives que nos jeunes, mais pas que, attendent et réclament depuis trop longtemps ?

Nous devons apporter un deuxième souffle à ce lieu pour qu'il remplisse son rôle de poumon et de Cœur de quartier qui incitera de nouvelles activités à s'installer et qu'il retrouve cette dynamique perdue.

Je voterai pour cette délibération parce qu'elle porte un projet indispensable et j'espère qu'il évoluera.

**Mme Christiane CHARNAY.-** J'interviendrai sur quelques paroles de Madame Allali. La concertation a été menée, mais évidemment quand on essaye de dire les choses comme elles sont et qu'on ne répond pas positivement à toutes les demandes, les commerçants ont l'impression qu'il n'y a pas de concertation.

Vous parlez de boucherie, mais ça n'en est pas une, c'est un laboratoire.

**Mme Dalila ALLALI.-** Je n'ai pas parlé de boucherie, c'est votre collègue.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Si, vous avez parlé de boucherie.

**M. LE MAIRE.-** C'est un atelier de découpe.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Dont le locataire avait sous-loué son atelier de découpe.

On s'était dit qu'il n'était pas pertinent que cet atelier de découpe soit positionné ici. Je voulais remettre au centre le projet. Peut-être qu'il a été décidé rapidement puisqu'on avait des contraintes pour ne pas perdre une subvention de la Région, j'espère que vous ne l'avez pas perdue. Il me semble que c'était une subvention de 2,4 M€.

**M. LE MAIRE.-** On ne l'a pas perdue.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Avec la crise sanitaire, je suppose que la Région est revenue sur sa décision parce que quand j'ai participé au comité de pilotage avec la Région, la Métropole, le préfet, il était impératif que la réhabilitation du centre commercial soit commencée avant le 31 décembre 2020.

**M. LE MAIRE.-** Ça a été décalé.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Vous avez raison, ce quartier mérite toute notre attention et j'espère qu'on arrivera à obtenir des crédits ANRU parce que là, c'est vrai, on ne faisait que du saupoudrage parce qu'on n'avait pas les moyens.

**M. Laurent DECOURSELLE.-** 20 % des Givordins habitent ce quartier très fragile, il faut absolument répondre aux demandes des habitants, ça fait des années qu'on les balade. Les acteurs signataires sont plein de bonne volonté, mais les habitants ont vu 50 projets, des zones commerciales j'en ai vu dans tous les sens. Il faut vraiment que ce dossier avance.

Il y a 2,4 M€ de la Région sur ces dossiers, mais il y a une souffrance des habitants ; et il faudra accompagner après parce que la dégradation des bâtiments qui ont été restructurés et construits, c'est une cicatrice énorme quand une supérette et des bâtiments publics sont incendiés. Je demande l'accompagnement de ces projets qui coûtent des millions parce que ça coûte aussi à la collectivité.

**M. Antoine MELLIES.-** Madame Charnay, ce n'est plus l'ANRU, c'est le NPNRU et vous faites bien d'en parler parce que la ville de Givors n'avait monté presque aucun dossier NPNRU alors qu'il y avait des crédits considérables qui ont été beaucoup mieux consommés par d'autres maires de la Métropole de Lyon et qui ne l'ont pas été par votre ancienne majorité. Je me souviens que vous aviez du mal à répondre à cette époque puisqu'il n'y avait pas de projets éligibles au NPNRU. Je crois d'ailleurs que ce qui était prévu pour la ville de Givors a été prorogé ou que d'autres dispositifs ont été mis en œuvre pour permettre à Givors de rattraper son retard en la matière.

**M. LE MAIRE.-** Quand nous avons rencontré les commerçants, nous avons été très surpris de savoir qu'il y a eu très peu de concertation avec eux et que ce qui avait été proposé ne convenait pas à leurs attentes. Certains ont même été mis de côté. Et on se bat actuellement pour que La Poste reste dans le centre commercial. Ce n'est pas gagné parce que dans le projet initial, La Poste était mise de côté voire on avait accepté son départ. Aujourd'hui nous nous battons pour qu'elle reste sur le quartier des Vernes.

On est aussi en train de regarder, pour que le centre commercial soit le plus opérationnel et réponde véritablement aux besoins des habitants et des commerçants, qu'il y ait le distributeur automatique de billets de la Caisse d'Epargne ou que La Poste amène un distributeur dans le centre commercial. C'est ce à quoi nous nous attelons avec l'ensemble des élus notamment à la politique de la ville et à l'économie.

Par ailleurs, la place Charles De Gaulle va être réhabilitée, nous avons inscrit cette place dans le cadre de la PPI de la Métropole. On fait les choses en deux temps : on va réhabiliter le centre commercial des Vernes et dans la foulée on va travailler sur la place Charles De Gaulle avec les parkings.

Je rappelle qu'en 2014 dans le cadre du projet ANRU 5 M€ ont été investis notamment sur le parking de LMH à plus de 3 M€ et 2 M€ de voirie. Depuis, il n'y a plus rien eu, voire les dossiers n'ont pas été déposés. Là, nous sommes en train de les déposer, nous venons de conclure un pré-accord avec nos partenaires, que ce soit la Métropole ou les services de l'État tant de la politique de la ville mais aussi de l'ANRU pour déposer un dossier important et faire du quartier des Vernes le quartier fertile. J'attends des services de l'État qu'ils nous suivent sur ce dossier, en tout cas nous avons le plein soutien de la Métropole et je les en salue, ainsi que du préfet de région pour notre ville et notre quartier des Vernes. On a ce projet, mais aussi un projet de territoire qui va au-delà du quartier des Vernes, qui est sur l'ensemble de la ville pour que l'on soit accompagné par nos partenaires. La ville n'a pas les moyens d'agir seule, il y a de telles ambitions à avoir pour la sortir de là où elle est qu'il nous faudra un *électrochoc* financier important. On ne va pas chercher des emprunts tout de suite parce qu'on sait très bien qu'on aura besoin d'intervenir fortement sur un quartier comme les Vernes comme les Plaines et en centre-ville sur la question du commerce et du centre historique.

J'élargis un peu le débat, mais sachez que c'est un enjeu important, que nous rencontrons nos partenaires très régulièrement et que nous sommes en train de déposer des dossiers pour lesquels nous aurons des engagements financiers conséquents. Le centre commercial n'est qu'une petite partie des transformations futures du quartier des Vernes, il s'agit d'accrocher ce quartier des Vernes qui m'est cher à l'ensemble de la ville et de créer une dynamique. Tout à l'heure, Monsieur Rahmouni parlait de Territoire zéro chômeur avec la ville de Grigny, nous nous inscrivons dans beaucoup de dispositifs, on remet la ville sur les rails. Ce nouveau centre commercial, on a un peu de retard mais l'opération est très compliquée, l'idée étant de faire l'opération de réhabilitation *in situ*, le centre commercial ne fermera pas ; il y a un jeu de tiroirs compliqué à faire, mais nous sommes accompagnés par des bureaux, des AMO pour que ce soit le moins déroutant pour les commerçants et les habitants.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Vous avez omis de dire que ce projet de territoire a commencé à être travaillé en 2019 et qu'il y a eu la crise sanitaire.

**M. LE MAIRE.-** Tout à fait, il y a eu une réunion entre 2019 et 2020 et depuis, nous en avons fait une vingtaine en six mois tant avec la Métropole qu'avec la préfecture et en pleine crise sanitaire.

**M. Foued RAHMOUNI.-** Entre janvier 2019 et mars 2020, 14 mois se sont écoulés et il y a eu une réunion en 14 mois !

**Mme Christiane CHARNAY.-** Je peux vous dire le nombre de réunions que j'ai faites pour les projets de territoires, Monsieur le Préfet était venu à Givors.

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**DÉCIDE**

- DE REVISER l'AP n°2101, relatif au projet de restructuration du centre commercial et de services des Vernes ;
- D'AUGMENTER l'enveloppe de l'AP n°2101 de 1 135 000 euros TTC ;
- DE DIRE que le montant prévisionnel de l'AP/CP est de 5 500 000 euros TTC ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement ;
- DE PRECISER que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1

**N°25**

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA METROPOLE DE LYON – FINANCEMENT DE L'EQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2020**

**M. Foued RAHMOUNI.-** Cette convention a pour objectif de formaliser le cofinancement de l'équipe projet Politique de la ville de notre territoire. Pour rappel, l'équipe projet a comme objectif de rendre opérationnel le Contrat de ville signé en 2015 et qui court jusqu'en 2022.

Au niveau du processus juridique, la Métropole passe d'abord une délibération en ce sens et nous devons maintenant prendre la même délibération. Chers collègues, je vous demande d'approuver cette convention de participation financière et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 4 abstentions (Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI) :**

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER la convention de participation financière au fonctionnement de l'équipe projet politique de la ville pour l'année 2020 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de participation financière au fonctionnement de l'équipe projet politique de la ville pour l'année 2020 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter auprès de la Métropole de Lyon sa participation financière au fonctionnement de l'équipe projet politique de la ville comme précisé dans cette convention ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à verser à la Métropole de Lyon sa participation financière au poste de directrice de projet comme précisé dans cette convention.

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE GIVORS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) ENTRE LES COMMUNES ET LA METROPOLE DE LYON

**M. LE MAIRE.-** La CLETC a pour objet d'assurer la concertation et la transparence entre les communes et la Métropole lorsqu'un transfert de compétence est décidé et de valider l'évaluation des dépenses et des recettes liées à un service afin d'assurer la neutralité budgétaire du transfert. Pour cela, il nous faut des représentants, sont à pourvoir un poste de titulaire et deux postes de suppléants.

Nous proposons au poste de titulaire moi-même et aux postes de suppléants Madame Fréty et Monsieur Alligant.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote, les nominations prennent effet immédiatement et si d'autres candidatures sont proposées, il faut procéder à un vote à main levée pour la désignation.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *Pas d'autres candidatures.*

Il n'est pas nécessaire de procéder au vote.

### Le Conseil municipal

#### DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Mohamed Boudjellaba au siège de titulaire, Madame Laurence Fréty au siège de suppléant 1 et Monsieur Benjamin Alligant au siège de suppléant 2 pour représenter la commune de Givors au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) entre les communes et la Métropole de Lyon.

## CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE CHEMIN DE LA LÔNE

**Mme Dalila ALLALI.-** Je vais répondre à une question posée en début de conseil, à savoir si on essayait d'attirer des entreprises, cela y répond en partie.

La société AB Réseaux souhaite acquérir un terrain de 1 hectare sur le chemin des Lônes. Elle emploie aujourd'hui environ 30 personnes et a une croissance de chiffre d'affaires à deux chiffres. Ils ont des clients et des chantiers qui leur permettent de se positionner, d'être confiants en l'avenir malgré la crise sanitaire.

Nous vous demandons d'autoriser leur installation. Vous avez pour ce faire toutes les pièces justificatives avec les plans de masse, le nom de la société, un business plan et comment ils souhaitent se développer.

Nous vous demandons d'approuver cette délibération pour vendre à la société AB Réseaux, qui appartient à un Givordin, qui souhaite s'installer sur la zone des Lônes.

**M. Fabrice RIVA.-** Ce terrain se situe à la porte sud de Givors et donne ainsi une visibilité directe sur la ville, il est aux abords du Rhône et sur un axe très fréquenté. Je me réjouis qu'une société veuille investir et se développer à Givors, cependant j'ai deux questions.

Pourquoi la SAGIM n'a-t-elle pas géré ce dossier, créé une zone artisanale et commerciale avec pluriactivités puisque nous disposons de 46 784 m<sup>2</sup> ? La ville aurait ainsi gardé la maîtrise du foncier



et aurait pu sélectionner les entreprises à installer, décider de faire traverser les camions ou pas, électriques ou pas, etc.

« L'acquéreur aura la faculté de se substituer avec toute autre personne morale dont elle est majoritaire », je n'ai pas bien compris, pouvez-vous m'expliquer ?

**M. Antoine MELLIES.-** Cette parcelle avait fait l'objet, en décembre 2016, d'un vif débat, il y avait eu un vote et seul notre groupe avait voté contre. Cette parcelle avait été vendue à l'association Al-Nour que présidait à l'époque Monsieur Mermouri, qui se retrouve parmi nous ce soir comme adjoint de la majorité municipale. Comme quoi les temps changent !

**M. LE MAIRE.-** Je ne comprends pas votre propos, cela veut dire quoi ?

Ne soyez pas insultants. Les temps changent, ça veut dire quoi ?

C'est une association culturelle et culturelle, modérez vos propos.

**M. Antoine MELLIES.-** Je ne suis pas insultant.

Monsieur le Maire, ça commence à faire beaucoup, je vous demande de garder votre calme et de respecter le règlement intérieur.

**M. LE MAIRE.-** Je ne laisserai pas dire n'importe quoi dans ce conseil.

**M. Antoine MELLIES.-** Je parle français, je sais ce que je dis et j'ai le droit de dire ici à ce conseil municipal qu'à l'époque j'ai fait la connaissance de Monsieur Mermouri parce qu'au titre de sa présence dans l'association Al-Nour il avait souhaité acquérir cette parcelle pour construire une mosquée. Et aujourd'hui, Monsieur Mermouri est adjoint de cette majorité municipale et nous délibérons sur cette même parcelle pour qu'elle soit vendue pour l'installation d'une entreprise. J'ai le droit de le dire et vous n'avez pas le droit de m'en empêcher.

**M. LE MAIRE.-** Les temps changent, ça sous-entend quoi ?

**M. Antoine MELLIES.-** Rien du tout.

À l'époque, j'ai connu Monsieur Mermouri devant le tribunal administratif et maintenant, je le retrouve dans la majorité municipale prêt à voter la cession de cette parcelle à une entreprise et non pas à l'association Al-Nour. J'ai le droit de dire, Monsieur le Maire, que les temps changent et vous n'avez pas le droit de me couper quand j'interviens sur cette délibération. Je vous remercie par avance de respecter le règlement intérieur, de garder votre calme.

**M. LE MAIRE.-** Soyez modéré dans vos propos.

**M. Antoine MELLIES.-** J'ai le droit de revenir sur cette affaire.

En décembre 2016, cette parcelle a été bradée...

**M. Azdine MERMOURI.-** 2017.

**M. Antoine MELLIES.-** Monsieur Mermouri, vous ne connaissez pas bien vos dates, c'était en décembre 2016.

Je connais bien le dossier, c'est d'ailleurs grâce à moi que cette parcelle n'a pas été vendue à cette association pour la construction d'une mosquée et je m'en félicite.

Cette parcelle a été vendue à l'époque au prix de 37,5 €/m<sup>2</sup>.

**M. LE MAIRE.-** Non, 34,5 €.

**M. Antoine MELLIES.-** À l'époque, cette parcelle a été vendue, comme vous le dites, Monsieur le Maire, 34,50 €/m<sup>2</sup> et France Domaine avait été saisi et avait donné un prix de 45 €/m<sup>2</sup>.

Le maire de Givors n'avait pas justifié cette baisse de prix au nom d'un intérêt local puisqu'il n'y en a pas, sinon ce serait une subvention à un culte, ce qui est illégal. Il l'avait justifiée au nom de surcoûts

liés à la dépollution du terrain. Je constate aujourd'hui qu'il n'y a plus de problème de surcoût de dépollution du terrain puisque l'avis de France Domaine est toujours de 45 €/m<sup>2</sup> et que vous vendez ce terrain 50 €/m<sup>2</sup>.

Je vous félicite, Madame Allali, et je me félicite aussi parce que grâce à mon opposition franche à ce projet lamentable qui avait été décidé dans le dos des habitants de Bans, des riverains du chemin de la Lône, alors qu'à l'époque Monsieur le Maire qui siégeait dans l'opposition avait voté pour et avait expliqué que je ne comprenais rien au dossier, que c'était scandaleux, etc., Aujourd'hui Monsieur le Maire nous propose une délibération pour le vendre plus cher que l'avis de France Domaine alors qu'à l'époque il votait pour le vendre moins cher que l'avis de France Domaine. Vous aussi, Monsieur le Maire, vous avez bien changé et j'ai le droit de le dire.

Grâce à mon action de conseiller municipal d'opposition, à l'époque je n'avais pas pu bénéficier de votre soutien, Monsieur le Maire, cette opposition à la construction de cette nouvelle mosquée va permettre de rapporter la bagatelle de 125 000 € à la commune de Givors en plus de ce qu'elle aurait touché si elle avait vendu à l'association Al-Nour.

Tout cela démontre bien que ces terrains n'avaient pas vocation à accueillir la construction d'une nouvelle mosquée, mais des entreprises. Et j'espère que ce secteur permettra de redynamiser la porte d'entrée sud de Bans comme l'a précisé mon collègue Fabrice Riva.

En revanche, pouvez-vous nous expliquer pourquoi dans le compromis et dans la délibération il est indiqué qu'il y a une faculté de substitution de la société AB Réseaux par une société civile immobilière ?

**M. LE MAIRE.-** C'est toujours comme ça, ce sont des règles.

**M. Fabrice NOTO.-** J'ai une question sur le trafic routier que va engendrer cette nouvelle entreprise. Dans la délibération n°32, on parle du trafic routier pour La Vie Claire, comment cette entreprise va-t-elle fonctionner, des camions vont livrer des bobines ? Cela va-t-il engendrer pour les habitants de cette zone un trafic en augmentation ?

**M. LE MAIRE.-** Quand il y a une activité économique il y a en effet plus de déplacements. Aujourd'hui il n'y a rien, demain il y aura une entreprise qui va ramener des emplois, actuellement ils en ont une trentaine, ils vont augmenter *a priori* en peu de temps parce qu'ils sont dans la fibre optique, technologie dont on a besoin, à 50-60 salariés et il lui est demandé que des Givordins soient prioritaires.

Monsieur Mellies se félicite, c'est une chose, la réalité en est une autre. Il se félicite d'avoir combattu, mais vous avez simplement menti délibérément par des tracts mensongers aux habitants de Bans en disant qu'il allait y avoir une nouvelle mosquée. Ce n'est pas vrai, ce n'était pas une nouvelle mosquée, c'était le déplacement du centre culturel et culturel Al-Nour du centre-ville à Bans. Vous avez sciemment menti aux Banbanais et aux Givordins avec des tracts honteux, lamentables.

J'entends bien votre position, elle ne me gêne pas, en décembre 2016 nous avons voté le projet de déplacement et même la droite républicaine avait voté...

**M. Antoine MELLIES.-** Elle le regrette.

**M. LE MAIRE.-** Non, elle ne regrette rien du tout, c'est vous qui tenez ce type de propos ; arrêtez de mentir délibérément aux Givordins. J'essaie de rétablir la vérité.

Vous mentez, vous avez fait des tracts mensongers à la population et c'est scandaleux de votre part.

Dans le cadre du centre-ville, il y a des problèmes entre autres de nuisances de manque de stationnement pour l'activité de l'association et du lieu de culte et après discussions entre l'association et le maire de l'époque, il a été proposé de les déplacer et il leur a été proposé un terrain sur Bans où on sait qu'il y a des problèmes de pollution, tout a été transparent.

La délibération de la vente à l'association Al-Nour date de décembre 2016, 34,50 € au lieu de 45 €/m<sup>2</sup>, prix des Domaines de l'époque. Vous avez fait un recours auprès du tribunal administratif, vous avez été débouté en février 2019, vous avez fait appel de la procédure qui est toujours en cours. Je rappelle que la promesse de vente a été signée en août 2017 avec deux conditions suspensives : l'obtention du permis de construire purgé de recours et la purge de recours sur la délibération avec une validité jusqu'au 13 mars 2020.

Le permis de construire a été déposé en 2018 et a fait l'objet d'un sursis à statuer parce qu'entre temps le PLU-H a changé le zonage de ce lieu. Madame Charnay, ex-maire, ici présente a fait un sursis à statuer sur le permis. Après l'approbation du PLU-H en juin 2019, à la suite du sursis à statuer, il nous faut réexaminer le dossier avec l'association et la ville et aujourd'hui, le tènement en tant que tel ne peut plus être vendu à l'association.

Dans notre démarche pro-active sur le plan économique, nous œuvrons à ramener des entreprises sur le territoire pour que les Givordins puissent trouver du travail.

L'association nous a écrit pour évoquer le préjudice qu'elle a subi de la part de la ville et il y a eu entre les services de la ville et l'association une rencontre pour trouver une solution et voir comment on règle cette problématique.

Voilà les faits. De grâce ce n'est ni votre intervention ni rien de cela, mais plusieurs éléments ont fait qu'aujourd'hui on en est à cette situation.

Aujourd'hui, on vend un hectare à une entreprise qui vient s'installer et qui va ramener de l'emploi. C'est là tout l'enjeu pour nous pour les années à venir.

Concernant la SAGIM, nous avons décidé que ce n'était pas à elle de porter cette opération parce qu'au bout de tout ce tènement les gens du voyage occupent une grande partie du terrain dont la Métropole a la gestion. Nous sommes en train de discuter avec la Métropole pour déplacer l'aire des gens du voyage ou leur proposer de l'habitat adapté pour qu'ensuite on ait la main sur l'ensemble du tènement et proposer l'arrivée de nouvelles entreprises.

**M. Fabrice RIVA.-** Si je comprends bien, ce sont les gens du voyage qui empêchent de faire une zone artisanale et commerciale à la porte sud ?

**M. LE MAIRE.-** Pas du tout. Je dis simplement qu'aujourd'hui ils occupent un tènement, de fait.

**M. Fabrice RIVA.-** Mais ma question était : pourquoi la SAGIM n'a pas géré l'ensemble du projet ?

**M. LE MAIRE.-** Parce que c'est notre patrimoine. Pour créer une ZAC, je n'ai pas besoin de la SAGIM.

**M. Fabrice RIVA.-** Cela permettait de choisir d'autres entreprises.

**M. LE MAIRE.-** Je choisis les entreprises à travers d'autres approches.

**M. Fabrice RIVA.-** Je n'ai pas compris ce qui gêne par rapport aux gens du voyage.

**M. LE MAIRE.-** On ne met pas les gens du voyage au milieu d'une zone industrielle.

**M. Fabrice RIVA.-** Grigny et Mornant l'ont fait et ça ne pose pas de souci.

**M. LE MAIRE.-** Vous rendez-vous compte de ce que vous êtes en train de dire ?

**M. Fabrice RIVA.-** A la déchetterie de Givors-Grigny, il y a les gens du voyage, ils ne posent aucun souci, ils sont au milieu de la ZAC.

**M. LE MAIRE.-** Et s'ils habitaient au milieu d'un quartier résidentiel, ça ne serait pas aussi bien ?

**M. Fabrice RIVA.-** Libre à eux.

**M. LE MAIRE.-** Non, ce n'est pas libre à eux, c'est nous.

C'est de la décence, où loger les gens ? Ce sont des humaines comme nous. C'est bien qu'ils soient dans une zone industrielle ?

**M. Fabrice RIVA.-** Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de passer au vote.

**M. Antoine MELLIES.-** Monsieur le Maire, quand vous racontez des bêtises je ne peux pas laisser passer. Vous dites qu'il y a eu le changement de zonage, mais je vous rappelle qu'avant l'adoption d'un PLU-H il y a une phase de révision et qu'en général on bloque lorsque des parcelles font l'objet d'un zonage qui va évoluer et normalement, tout cela aurait dû être suspendu bien avant.

Vous avez oublié de mentionner que ce n'est pas uniquement le permis de construire qui devait être purgé de tout recours, mais également la délibération. Comme j'ai fait un recours au tribunal administratif, cela a bloqué la procédure de signature de la promesse de vente. Le temps que le tribunal statue au fond et comme j'ai fait appel, dans tous les cas, quel que soit le changement de zonage, la commune ne voulait pas signer la vente de ce terrain parce que la délibération n'était pas purgée de tout recours.

C'est bien mon recours qui a stoppé net cette procédure de vente de ce terrain dont vous devriez vous réjouir puisqu'aujourd'hui vous le vendez pour l'installation d'une entreprise, en plus tenue par un Givordin, pour créer des emplois et de l'activité.

Merci, Monsieur le Maire, d'avoir prolongé mon action au service de l'activité de Givors et du dynamisme commercial.

**M. LE MAIRE.-** Très bien, passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

#### **Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

#### **DÉCIDE**

- D'AUTORISER la vente au profit de la société AB Réseaux sus dénommée, avec faculté de se substituer avec toute autre personne morale dans laquelle l'entreprise AB Réseaux sera majoritaire, d'une partie des parcelles AX 56 et AX 61, sise chemin de la Lône à Givors, pour une contenance d'environ 10 113 m<sup>2</sup> à un prix de 50 euros/m<sup>2</sup> net vendeur, le tout sauf meilleure désignation et division parcellaire, soit un coût total de 505 650 euros, avec frais d'acte notarié et de clôture du terrain à la charge de l'acquéreur, et frais de géomètre à la charge du vendeur ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout avant contrat et la vente à la suite ainsi que toutes les pièces, actes y afférent, et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien cette cession.

**N°28**

### **REGULARISATIONS FONCIERES A LA SUITE DES AMENAGEMENTS OPERES SUR LE SECTEUR JACQUES DUCLOS SUR LE QUARTIER DES VERNES**

**Mme Nabiha LAOUADI.-** Suite à l'opération de réaménagement des garages sur l'îlot Jacques Duclos aux Vernes, nous devons effectuer une régularisation foncière.

Le zonage sera réparti aux bonnes personnes, sur le plan qui vous est affiché, tout ce qui est bleu (espace vert) est rétrocédé à la mairie de Givors et tout ce qui est rouge (voirie) est rétrocédé à la Métropole et la parcelle AC251 est divisée. LMH est propriétaire du garage souterrain et la ville sera propriétaire du garage aérien.

**M. LE MAIRE.-** Cela date du projet ANRU 1 et on vient faire des régularisations foncières en 2021 !  
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER la régularisation de l'acte contenant modificatifs de l'état descriptif de division en volume reçu par Maître Pierre BAZAILLE, Notaire à Givors le 27 octobre 2006 , suppression de servitude, retrait des volumes de la manière exposée ci-dessus à frais partagés entre la Commune de Givors et Lyon Métropole Habitat ;
- D'APPROUVER la cession par la ville de Givors au profit de la Métropole de Lyon des parcelles sises à Givors, référencées cadastralement section AC numéros 137, 167, 259 et 263 d'une contenance respective de 4 ca, 1ca, 7 ca et 39 ca moyennant un euro symbolique, les frais de cet acte étant à la charge de la Métropole de Lyon ;
- D'APPROUVER la cession par Lyon Métropole Habitat au profit de la Commune de Givors des parcelles sises à Givors référencées cadastralement section AC numéros 159, 160, 253, 254 et 255 d'une contenance respective de 6 ca, 6ca, 5a91ca, 58 ca, et 7 ca moyennant un euro symbolique avec dispense de versement, les frais de cet acte étant à la charge de la ville de Givors ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer les actes ci-dessus approuvés ainsi que toutes pièces et documents y afférents et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien la régularisation de ces actes.

**N°29**

**DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Mme Nabiha LAOUADI.-** Afin de compléter la délibération n°1 du 10 juillet 2020 dans laquelle nous avons donné la faculté de délégation uniquement au DGS, au directeur général adjoint des services et au directeur des services techniques, pour des raisons de bonne gestion il est proposé au conseil municipal d'élargir la faculté de délégation à l'ensemble des responsables des services communaux.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA ; Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :**

**DÉCIDE**

- D'ABROGER la délibération n°1 du 10 juillet 2020 ;
- DE DONNER délégation à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA, maire, pour les décisions figurant à la présente délibération ;
- D'AUTORISER la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales ;



- D'AUTORISER la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales ;
- D'AUTORISER la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par les agents visés à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales, agissant par délégation du maire, c'est-à-dire au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux.

## N°30

### ASTREINTES MUNICIPALES – MISE A JOUR

**Mme Laurence FRETY.-** Il s'agit d'une mise à jour visant à créer une astreinte pour le service de police municipale qui n'existait pas afin de permettre d'assurer en cas d'incident grave ou de fait de délinquance la coordination des interventions avec l'astreinte technique, les élus et les forces de l'ordre.

L'ajout est proposé dans l'annexe 1 et l'annexe rappelle les modalités d'indemnisation.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

#### DÉCIDE

- D'ABROGER la délibération n° 20 du 16 décembre 2019 relative à l'organisation des astreintes au sein des services municipaux ;
- DE METTRE en place une astreinte au sein du service Police Municipale ;
- DE FIXER la liste des emplois concernés et les modalités d'organisation des astreintes telles que décrites dans l'annexe 1 ;
- DE FIXER les modalités d'indemnisation et de compensation des astreintes telles que décrites dans l'annexe 2

## N°31

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Mme Laurence FRETY.-** Nous vous soumettons d'une part une modification concernant le poste de responsable emploi et compétences à la direction des ressources humaines pour ouvrir ce poste au cadre d'emploi des rédacteurs et non pas uniquement des attachés.

D'autre part la création que nous avons déjà évoquée de trois postes d'agents de police municipale.

Et enfin, pour faire face à des difficultés de recrutement de fonctionnaires, nous demandons la possibilité d'ouvrir aux contractuels le poste de directeur des finances tel que nous l'avons défini dans la délibération n°16 du 3 décembre 2018.

Nous vous proposons d'approuver ces modifications.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Dans cette délibération, vous parlez de l'avis du comité technique, quel a été l'avis ?

On aurait pu poser la même question pour les astreintes.

**M. LE MAIRE.-** Avis favorable pour l'astreinte et pour la création de poste. Le CT a eu lieu lundi. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs présentées

**N°32**

**VŒU CONCERNANT LA REDUCTION DU NOMBRE DE CAMIONS DANS LA VILLE**

**M. LE MAIRE.-** Une plateforme logistique de l'entreprise « La Vie Claire », plateforme actuellement située à Montagny en bordure de la RD386, sera prochainement installée au 95 avenue Berthelot à Grigny (69520). Pour la construction de cette plateforme d'une surface totale de plus de 22 000 m<sup>2</sup>, un permis de construire a été demandé le 8 juillet 2020 et accordé par la Ville de Grigny, après avis favorable de la Métropole de Lyon, le 2 octobre 2020.

L'implantation actuelle est déjà source de nuisances et de pollutions au détriment des Givordines et des Givordins, les camions empruntant la RD386 depuis Givors jusqu'à Montagny. Le déménagement à Grigny, à la frontière de Givors, accentuera encore ces nuisances et pollutions, particulièrement sur la rue Honoré Petetin et aux entrées et sorties d'autoroute.

Si l'implantation d'une activité économique à proximité de notre commune est bénéfique du point de vue de l'emploi et de la vitalité économique du territoire, les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour limiter les pollutions engendrées par un trafic intense, qui ira à terme jusqu'à 140 camions par jour, et qui sera particulièrement nuisible pour la santé des Givordines et des Givordins.

La majorité municipale a demandé à de multiples reprises à l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels de rapidement développer l'offre ferroviaire sur le territoire pour proposer des alternatives concrètes à la voiture et de veiller à ce qu'aucune activité logistique ne puisse s'installer en cœur de ville pour limiter le flux de camions.

Le conseil municipal de Givors :

- demande à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de procéder au raccordement de la plateforme logistique de l'entreprise La Vie Claire au réseau ferré, ce qui permettra le transport de marchandises grâce au système de fret ferroviaire et d'ainsi réduire le nombre de camions ;
- souhaite que la flotte de camions de la Vie Claire soit constituée de véhicules électriques pour le bien-être des Givordines et des Givordins ;
- émet le vœu que soit rapidement développée l'offre ferroviaire proposée aux Givordines et aux Givordins afin de réduire la circulation automobile.

C'est le vœu que nous soumettons au conseil municipal.

**M. Antoine MELLIES.-** Il manque un dispositif dans votre liste de demandes, notamment pour la Métropole de Lyon que le pont de Vernaison soit digne de ce nom, qu'il permette la circulation alternée, que cela permette de désengorger le nœud de Ternay, le nœud du pont de Chasse.

Personne n'est hostile au principe du rail, au contraire il faut raccorder, il faut créer du flux par le biais du ferroviaire, mais il faut aussi être pragmatique. Je ne comprends pas pourquoi la Métropole de Lyon est en train de réduire ce pont de Vernaison à l'équivalent du pont de Chasse en circulation alternée. Tout cela pose un gros problème. Certes, l'ouvrage d'art mérite des études sérieuses, mais surtout des travaux de réhabilitation ; c'est un ouvrage et un équipement indispensable.

L'objectif est de mieux gérer le flux de voitures et d'éviter que des Grignerots par exemple qui, à l'époque, utilisaient le pont de Vernaison descendent maintenant jusqu'à Ternay et sortent au niveau

de la sortie du centre nautique de Givors, ce qui crée encore plus de problèmes de circulation, d'embouteillages et donc de nuisances pour les Givordins.

J'aurais aimé que ce vœu soit plus débattu que de le mettre en fin de conseil parce que si c'est un sujet important, il faut avoir une discussion, cela fait un moment que l'on est au courant que la Vie Claire s'installe sur Grigny. Et cela aurait été l'occasion de le porter avec la ville de Grigny et que Givors ne soit pas seule dans son coin, mais aussi d'inclure cette préoccupation sur le pont de Vernaison qui est une préoccupation de tous les maires de la CTM Lônes et Coteaux, sauf peut-être le maire de Givors que je n'ai pas vu beaucoup se mobiliser sur cette question.

Si vous l'avez fait, j'en suis très heureux, mais je n'ai pas vu beaucoup de mobilisation.

**M. LE MAIRE.-** A cette heure-ci, continuez dans le mensonge.

**M. Alexandre COUCHOT.-** Une proposition d'ordre technique concernant la flotte de camions de La Vie Claire constituée de véhicules électriques. Aujourd'hui, ces véhicules sont très onéreux, pourrions-nous ouvrir, au-delà des véhicules électriques, à des véhicules qui fonctionnent au biogaz, biocarburants qui sont très peu émetteurs de polluants ? En revanche, c'est moins vrai pour la pollution sonore.

**M. LE MAIRE.-** Oui, on le met dans le vœu si cela vous convient. Je suis assez favorable.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Ce vœu tombe à pic puisqu'on a vu dans la presse cette semaine l'inquiétude des riverains et des Givordins et on allait vous interpeller ce soir. Nous sommes d'accord avec ce vœu, il n'y a pas de souci.

Mais avant que soit effectif le raccordement au réseau ferré, il va se passer du temps, qu'allons-nous faire pendant ce laps de temps ? On va être envahi par la traversée de poids lourds en entrée de ville et la place Berry qui a été refaite risque d'en souffrir. Comment, en attendant le raccordement, peut-on avoir une vue sur ces traversées de poids lourds à l'entrée de Givors ?

**M. LE MAIRE.-** Comme vous le savez, d'anciens maires ont pris des arrêtés d'interdiction poids lourds dans la traversée de la ville de façon symbolique.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Ils ont été cassés.

**M. LE MAIRE.-** Vous voyez la limite de notre pouvoir concernant les déplacements.

La ville de Grigny a voté l'arrivée de La Vie Claire dans la Métropole, comme la Métropole. Concernant le pont de Vernaison, cet après-midi nous étions en réunion avec les services de l'État, le président de la Métropole, les maires, le député était représenté et il n'y a pas de solution miracle, pour refaire le pont de Vernaison il faut compter entre 7 et 8 ans. Certains filins qui assurent la sécurité du pont sont en très mauvais état et le président n'a pas renvoyé en disant qu'il ne fera rien, il dit simplement qu'il faut au minimum 7 ans.

Et en même temps, du fait qu'il n'y ait plus l'A45, l'État travaille sur des scénarii pour avoir un nouveau pont qui traverserait le Rhône et sur sa localisation : au nord de Givors, à Givors ? Chaque maire dit « pas chez moi chez le voisin » et le maire de Grigny a même dit : « j'ai 60 % de chance que le pont soit chez moi, mais je tiens à dire que ça va détruire des emplois KP1 entre autres ». Chacun y va de son message, le mien est que les Givordins n'en peuvent plus de la pollution, du bruit et que dès cet été il y aura des modifications dans la traversée du pont de Vernaison quoi qu'il en soit et que cela va induire un trafic supplémentaire sur notre territoire et sur celui de Pierre-Bénite.

J'ai demandé de faire co-participer nos concitoyens à des décisions qui vont fortement impacter notre territoire, décisions de l'État. J'essaye de porter haut et fort la voix de Givors pour dire que nous ne voulons pas d'un nouveau pont dans Givors ni une augmentation du gabarit, que nous voulons réduire la voiture et que nous voulons plus de trains notamment de fret, plus de bus, plus de mobilité douce, différente et collective.

On se bat collectivement pour être entendu par les services de l'État, mais aussi par la Métropole et par nos partenaires tels que la Région. Je suis intervenu hier vu l'état de délabrement dans lequel est la gare de Givors Canal, on pourrait la réhabiliter ; c'est lamentable de la part de la Région et de la SNCF de l'avoir laissée dans un tel état, on pourrait utiliser et réhabiliter ce bâtiment, cette gare et ce passage souterrain qui est glauque, qui est un coupe-gorge notamment pour les femmes, en hiver à 17 heures il fait nuit.

Ce vœu va au-delà de La Vie Claire, c'est aussi l'ambition que l'on souhaite porter pour notre territoire qui a été trop longtemps fracturé, balaféré. Je rappelle qu'avant l'A47, c'était un canal, on était une ville d'eau. On nous a présenté cela comme une évolution et aujourd'hui on a plus de problèmes de respiration, de santé, de pollution. La modernité, ça n'a pas forcément que du bon, il faut essayer de faire réduire tout cela, en tant que conseil municipal et au nom de la majorité nous défendrons l'idée de faire en sorte que les Givordins vivent plus longtemps.

**Mme Christiane CHARNAY.-** Il faut aussi penser à la couverture de l'A47, on la demande depuis 50 ans !

**M. LE MAIRE.-** En effet, je ne l'ai pas dit, mais je l'ai redemandé à l'État et cela fera partie des choses qui seront étudiées par la DREAL. On ne lâche pas cette affaire !

Et il y a eu le Mag 2 Lyon sur nos positions de la ville notamment sur la question des déplacements.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est voté et on l'enverra à qui de droit.

#### **Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

#### **DÉCIDE**

- DE DEMANDER à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de procéder au raccordement de la plateforme logistique de l'entreprise La Vie Claire au réseau ferré, ce qui permettra le transport de marchandises grâce au système de fret ferroviaire et d'ainsi réduire le nombre de camions ;
- DE DEMANDER que la flotte de camions de la Vie Claire soit constituée de véhicules électriques ou fonctionnant à l'aide de biocarburants, pour le bien-être des Givordines et des Givordins ;
- D'EMETTRE le vœu que soit rapidement développée l'offre ferroviaire proposée aux Givordines et aux Givordins, afin de réduire la circulation automobile.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 juin.

Merci à tous, faites attention à vous.

*(La séance est levée à 00 heure 30.)*